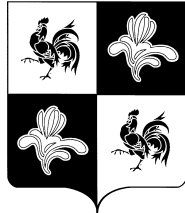


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



2 février 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

Les retombées économiques du film « Les aventures de Tintin : Le Secret de la Licorne » (n° 170 de M. Vincent De Wolf)	4
Les commémorations de la Première Guerre Mondiale (n° 173 de Mme Céline Fremault)	5
L'accueil du prochain congrès Global Greeter Network à Bruxelles (n° 175 de M. Didier Gosuin)	6

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

L'ouverture de bureaux d'accueil à l'attention des primo-arrivants (n° 167 de Mme Mahinur Ozdemir)	8
Le budget « Cohésion sociale » et le soutien au secteur associatif (n° 172 de M. Alain Destexhe)	8
La formation des formateurs en alphabétisation (n° 181 de Mme Céline Fremault)	16
La grève du personnel du MRAX (n° 184 de Mme Gisèle Mandaila)	17

Le ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, M. Benoît Cerexhe

Le nombre d'appels reçus par Télé-Accueil Bruxelles en 2010 (n° 168 de Mme Mahinur Ozdemir)	18
Le nombre de fonctionnaires bruxellois domiciliés en Région bruxelloise (n° 171 de Mme Caroline Persoons)	19

La ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck

Les initiatives « Intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées » (n° 182 de Mme Caroline Persoons)	20
Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet (n° 188 de Mme Françoise Schepmans)	21

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir

Le guide des seniors futés (n° 166 de Mme Caroline Persoons)	22
Le bilan de ligne d'écoute contre les violences conjugales (n° 174 de Mme Fatoumata Sidibé)	23
Les appels à projets reçus dans le cadre de l'action « Sport au féminin » (n° 176 de M. Bertin Mampaka Mankamba)	26
Le festival Sounds of Istanbul (n° 177 de M. Emmanuel De Bock)	26
Le vieillissement des populations d'origine étrangère (n° 178 de Mme Fatoumata Sidibé)	27
Les projets d'initiatives du ministre dans sa compétence de l'Action sociale (n° 179 de M. Ahmed El Khannouss)	33
Les services de médiation de dettes (n° 180 de Mme Mahinur Ozdemir)	38

Les formations organisées par Bruxelles Formation (n° 183 de M. Arnaud Pinxteren)	39
Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet (n° 189 de Mme Françoise Schepmans)	50

QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

**Question n° 170 de M. Vincent De Wolf du
25 octobre 2011 :**

Retombées économiques du film « Les aventures de Tintin : Le secret de la Licorne ».

Notre Région a été au cœur du lancement du film « Les aventures de Tintin : Le Secret de la Licorne ». Bruxelles a, en effet, été choisie pour l'avant-première mondiale de ce film mettant, si l'on peut dire, en scène l'une des figures emblématiques de notre pays et de sa capitale.

Deux autres aventures du plus célèbre reporter devraient, semble-t-il, poursuivre ce premier *opus* d'une trilogie dont Bruxelles sert partiellement de décor à son héros.

Si l'on peut regretter une nouvelle fois que ce ne soit pas Bruxelles qui héberge, aujourd'hui, le plus grand musée consacré à l'œuvre d'Hergé, région qui l'aura pourtant vu naître et vivre, on peut cependant espérer quelque retombées économiques à la sortie de ce premier film.

À ce sujet, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Disposez-vous d'indications relatives à de possibles retombées économiques ?
- Avez-vous initié ou concouru à des actions particulières visant cet objectif ?
- Avez-vous initié ou pris part, dans ce cadre, à une collaboration avec les opérateurs bruxellois du tourisme ?
- Disposez-vous d'informations relatives à l'impact pour Bruxelles du Musée Hergé que la Ville de Louvain-la-Neuve héberge ?

Réponse :

En réponse à votre question relative aux retombées économiques du film « Les aventures de Tintin : Le Secret de la Licorne », je vous informe que cette avant-première mondiale à Bruxelles, qui a eu lieu le 22 octobre dernier, fut le résultat d'un travail long et difficile, initié depuis plus d'un an, d'abord par

nos représentants diplomatiques aux USA, puis par la Région et la Cocof, lorsqu'il a fallu proposer un dossier de candidature et constituer un budget pour assurer au mieux l'organisation de celle-ci.

Le budget de 330.000 € fut constitué comme ceci :

100.000 € Image de Bruxelles – M. Picqué
100.000 € Image de Bruxelles – M. Vanraes
50.000 € Tourisme Cocof – M. Doulkeridis
30.000 € Chancellerie Premier Ministre
50.000 € Loterie Nationale.

Une fois notre candidature retenue, VisitBrussels a été mandaté par les différents organismes touristiques du pays, ainsi que par la Région de Bruxelles-Capitale, la Cocof et le Fédéral pour mener à bien la campagne et les festivités prévues autour de la sortie du film organisée à l'UGC Place de Brouckère.

L'arrivée du film à Bruxelles fut bien plus qu'une première cinématographique, il nous fallait être le lieu de cette première mondiale. Tous les Belges ont grandi avec les aventures de Tintin et le retour de Tintin à Bruxelles est un événement exceptionnel dans la vie culturelle bruxelloise.

C'est pourquoi, autour et au-delà de la projection du film, VisitBrussels a organisé une série d'actions à destination des touristes, des professionnels du secteur et des Bruxellois.

L'activité principale fut certainement l'organisation d'un voyage de presse international en collaboration avec Wallonie Bruxelles tourisme et *Toerisme Vlaanderen* pour la première du film. C'est près de 200 journalistes touristiques et culturels venant de divers pays qui furent invités à découvrir Bruxelles. Nous leur avons montré le lien entre la Belgique, Bruxelles et Tintin. Un programme complet et exhaustif a été réalisé pour ces journalistes, leur offrant la possibilité de découvrir Bruxelles sous l'angle de la Bande Dessinée et de Tintin.

Vous m'interrogez également sur l'impact du Musée Hergé sur Bruxelles ? Je peux vous dire qu'une visite du Musée Hergé à Louvain-la-Neuve a également été insérée dans le programme.

Un dossier de presse complet « Tintin et Bruxelles » leur fut proposé (en FR/NL/EN). Et cerise sur le gâteau. Ils ont assisté à la projection du film dans une salle réservée pour eux.

Si le calcul des retombées économiques d'un tel événement est assez difficile à faire à ce stade, je peux vous indiquer que selon VisitBrussels la valorisation du retour presse d'un tel voyage est pour l'instant de plus de 4 millions € rien que par les articles écrits à ce jour dans les médias internationaux par les journalistes présents. Ensuite, nous espérons qu'une part importante des lecteurs de ces articles décident de venir visiter Bruxelles demain ou un jour prochain, ce qui est plus difficilement quantifiable à ce stade.

Une autre action fut d'inaugurer une promenade touristique permanente. Cette promenade permanente invite le visiteur à découvrir Bruxelles sous l'angle de Tintin. Cette promenade est accompagnée d'un miniplan réalisé par VisitBrussels. (NL/ALL – FR/GB – IT/ESP). Pendant minimum 6 mois, cette promenade sera agrémentée de totems (une dizaine) disposés dans la Région devant chaque point d'intérêt de la promenade.

Ce qui a certainement retenu votre attention fut également le fait que la ville entière vibrait aux couleurs de Tintin grâce à une campagne de candélabres, affiches et totems. Mais aussi par la mise en place d'un événement populaire afin d'associer les Bruxellois à la fête et à la venue de « stars » sur le tapis rouge du cinéma UGC De Brouckère. Il y a donc eu la parade de voitures Tintin ainsi que le dévoilement d'une fresque géante réalisée en live.

Pour conclure, nous avons pu grâce à cet événement affirmer au monde notre rôle de capitale de la bande dessinée et nous en espérons des retours importants en nombre de visiteurs d'ici un à deux ans.

En 2010, malgré une concurrence forte, nous avons réussi à augmenter notre nombre de nuitées dans les hôtels de 8 % par rapport à une moyenne mondiale à 3,3 % et l'année 2011 devrait être une très bonne année également. Ce n'est pas un événement en particulier qui fera le succès de la destination, mais une foule d'initiatives qui créeront l'attractivité du territoire.

Pour finir, sachez que je regrette, comme vous, que le Musée Hergé soit à Louvain-la-Neuve. Mais aujourd'hui c'est un fait. A nous de jouer la complémentarité et non la concurrence de l'offre et c'est ce que nous avons pu faire à cette occasion.

Question n° 173 de Mme Céline Fremault du 28 octobre 2011 :

Les commémorations de la Première Guerre Mondiale.

Dans 3 ans nous commémorerons un triste anniversaire : celui des 100 ans qui nous séparent du Commencement de la Première Guerre Mondiale.

L'objectif des commémorations est de rendre hommage aux soldats de la Première Guerre Mondiale, mais aussi de mobiliser les jeunes générations afin de les conscientiser aux ravages de la guerre et à l'importance de la paix parmi les peuples.

À l'approche de ce centenaire, une forme de tourisme, déjà existant, va se développer : le tourisme de mémoire. Des familles belges et étrangères, qui ont toutes, au moins, un arrière arrière-grand-père ou un arrière-grand-oncle qui a combattu lors de ce conflit, ne demanderont qu'à être accompagnées dans leur démarche. Le tourisme de mémoire joue un rôle important dans le développement des sociétés et des territoires :

- parce qu'il permet de mieux comprendre le passé, il participe à la formation de la conscience citoyenne;
- parce qu'il suscite des flux touristiques, Il contribue à la vitalité économique et culturelle des territoires.

Monsieur le Ministre-Président, mes premières questions sont les suivantes :

Au niveau bruxellois, pourriez-vous nous dire quelle sera l'implication de « VisitBrussels » dans l'organisation du tourisme mémoriel ? Des actions spécifiques sont-elles prévues ?

En outre, en France, à l'occasion des premières assises du tourisme mémoriel de mai 2011, il a été souligné que la maîtrise des dernières technologies de l'information et de la communication était, dans ce cadre, un défi majeur. A cet effet, le Ministère de la Défense et des anciens combattants a développé deux outils adaptés :

- Un site, internet spécifique invitant le public à la découverte du patrimoine historique, des lieux de mémoire et des chemins de mémoire, grâce à une entrée cartographique ou nominative.
- Des applications smartphone permettant au visiteur de préparer la visite des points remarquables de la bataille de Verdun et de naviguer sur une frise temporelle.

Monsieur le Ministre-Président, concernant le tourisme de mémoire, des activités dotées d'un accompagnement didactique à l'égard de ces familles

sont-elles prévues ? Les nouvelles technologies auront-elles, à l'instar de ce qui est prévu en France, une place prépondérante ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite concernant les commémorations de la Première Guerre Mondiale et ce qui est fait au sein de VisitBrussels pour le tourisme mémoriel, voici les éléments que je porte à votre considération.

Effectivement 2014 sera l'année du centenaire de la première guerre mondiale, événement majeur qui a bouleversé le vingtième siècle.

Nous avons déjà commencé à nous y préparer depuis plusieurs mois.

Il y a quelques jours à peine, j'étais à Londres pour le Brussels Day, où j'ai pu de ce fait assister à la projection d'images sur un bâtiment du centre de Londres, pour annoncer les commémorations de la guerre 14-18 en Belgique francophone en 2014. C'était à l'initiative de notre bureau local de Wallonie Bruxelles Tourisme (profitant de la date du 11.11.11).

La commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, ce n'est pas seulement se souvenir d'une guerre d'une brutalité inouïe. Commémorer c'est aussi affirmer des valeurs pour aujourd'hui et pour demain.

Quand on parle de tourisme mémoriel, on doit distinguer différentes approches car l'histoire de la guerre a été différente dans les différentes régions de notre pays.

La Flandre, par exemple, axe son tourisme mémoriel sur la visite des champs de batailles.

Bruxelles n'a pas connu, à l'inverse des deux autres régions, de destructions importantes. Elle fut pendant quatre ans une capitale occupée et un haut lieu de résistance (Gabrielle Petit Edith Cavell, Ph. Baucq ...).

Après la guerre, Bruxelles fut tout à la fois un lieu de commémoration nationale et un lieu où la reconnaissance des divers acteurs du conflit a connu une intensité comme nulle part ailleurs (monument aux civils, aux forains, aux simples soldats, aux gardes-forestiers, aux cheminots, aux pigeons-soldats ...).

La guerre 14-18 est l'événement historique le plus représenté dans l'espace public et semi-public bruxellois (monuments sur les places, les cimetières, les écoles, les maisons communales, les gares, tes plaques de rue ...).

Les valeurs que nous voulons défendre aujourd'hui au regard de cette guerre et les traces mémorielles dans la Région guideront la commémoration.

Un groupe de travail piloté par le Ministre-Président de la Région a été constitué afin de coordonner les actions régionales, Cocof et autres, en la matière mais aussi pour être le point de contact avec les autres instances qu'elles soient fédérale, fédérées ou européennes.

Dans ce cadre, il appartient à ce groupe de travail de formuler très bientôt des propositions d'actions ou d'événements, voire, peut-être, de mandater VisitBrussels pour développer certaines actions Spécifiques.

En réponse à votre question quant à savoir si les nouvelles technologies auront une place prépondérante dans ce travail de tourisme de mémoire, à l'instar de ce que vous avez découvert en France, la réponse est oui. Nous pensons qu'il faut recourir aux techniques les plus modernes pour mettre en lumière cette partie importante de notre histoire et nous y serons attentifs.

Question n° 175 de M. Didier Gosuin du 28 octobre 2011 :

Accueil du prochain congrès Global Greeter Network à Bruxelles.

Bruxelles sera la ville d'accueil du prochain congrès international du *Global Greeter Network*. Je souhaite savoir quelles sont les dépenses qui ont déjà été effectuées dans le cadre de cette candidature, en ce compris la représentation de la Région bruxelloise au dernier congrès de Houston ?

Je souhaite également connaître l'impact financier pour la Région qu'implique l'organisation de ce congrès en 2012 ?

Réponse :

Pour rappel, les Greeters, est un réseau d'habitants offrant la possibilité de découvrir une ville, une région avec ses habitants à travers une rencontre unique et authentique et de manière bénévole.

Bruxelles est en effet heureuse de pouvoir annoncer que sa candidature comme ville d'accueil pour le prochain congrès International du *Global Greeter Network* a été retenue lors du congrès 2011 qui s'est terminé à Houston.

Les *Greeters* de Bruxelles y étaient représentés par sa responsable Emilie Herrens. La candidature proprement dite n'a engendré aucun coûts particuliers, puisque de toute façon notre responsable se rendait à Houston pour rencontrer les membres du réseau international.

Bruxelles va littéralement « *greeter the world* » en 2012. New-York, Paris, Budapest, Buenos Aires, Athènes, Kent, Marseille, Moscou, Bilbao, Houston, Berlin, ... Plus de vingt-six destinations – et prochainement cinquante – viendront découvrir un autre Bruxelles.

C'est pour nous, une opportunité unique de montrer le Bruxelles durable qui se construit aujourd'hui. Les *Greeters* de Bruxelles, avec le soutien de leurs Partenaires, se réjouissent d'accueillir ce congrès international des *Greeters* rassemblant les acteurs d'un tourisme participatif, pilier du tourisme durable actuellement. Pour l'instant une première réunion pour l'organisation pratique de cette rencontre à eu lieu entre les partenaires (Tourisme Autrement asbl, Wallonie Bruxelles Tourisme asbl et le Cabinet de M. Bruno De Lille).

Un budget est en cours de préparation, mais de toute façon les coûts de cette rencontre seront pris en charge en grande partie au sein du budget organique de Wallonie-Bruxelles Tourisme et il n'y aura donc aucun subside spécifique pour cette organisation.

Au niveau pratique, je peux vous dire encore que cette rencontre dure 5 jours (3 jours de travail et 2 jours de visite) et qu'elle concerne une quarantaine de personnes qui voyagent et se logent à leurs propres frais. Notre intervention se fera sur le programme d'activité, la mise à disposition d'une salle de réunion et certains repas.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

**Question n° 167 de M. Mahinur Ozdemir du
13 octobre 2011 :**

L'ouverture de bureaux d'accueil à l'attention des primo-arrivants.

Dans votre réponse à mon interpellation du 29 avril 2011 sur la coordination et le suivi de l'accueil des primo-arrivants, vous annonciez la prochaine ouverture de bureaux d'accueil focalisés à Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Josse et Schaerbeek.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me confirmer si ces bureaux sont en fonction actuellement ?

Par quels moyens d'information déployés par la Commission communautaire française le public des primo-arrivants est amené à s'y rendre ?

En outre, pourriez-vous me transmettre les montants alloués aux 5 associations dans le cadre de la mise en place de ces bureaux ?

Réponse :

En réponse à votre question relative à l'ouverture de bureau d'accueils pour les primo-arrivants, j'ai le plaisir de vous informer que 6 projets pilotes ont bien été subventionnés à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse et Schaerbeek.

Les projets pilotes ont été financés pour partie par les moyens issus des réserves du FIPI et pour partie par les budgets disponibles pour des actions hors décret de la cohésion sociale.

Ces projets ont été confiés à des associations qui peuvent déjà se prévaloir d'une expertise en matière d'accueil des primo-arrivants.

Un suivi de ces projets et une concertation permanente sera organisée, avec d'autres acteurs associatifs, avec l'administration de la Cocof et avec des associations néerlandophones.

Elle permettra d'évaluer les difficultés éventuelles rencontrée par ces associations porteuses des projets. Le contenu du futur décret, relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants, tiendra compte des propositions et des remarques formulées par tous ces acteurs.

Chacune des associations concernées, à savoir, « Convergences » à Anderlecht, « Maison de la Solidarité » à Bruxelles-ville, « Convivialité » à Forest,

« Le Sampa » à Molenbeek-Saint-Jean, « La Voix des Femmes » à Saint-Josse et « Abnosphère » à Schaerbeek, a reçu un subside de 50.000 €.

L'information destinée aux primo-arrivants est actuellement diffusée par les associations elles-mêmes.

Cette question relative à l'invitation des primo-arrivants à se rendre dans les bureaux d'accueil, fera l'objet des discussions que nous aurons lors des concertations avec les acteurs concernés.

**Question n° 172 de M. Alain Destexhe du
26 octobre 2011 :**

Budget « cohésion sociale » et soutien au secteur associatif.

Dans votre Déclaration de politique générale 2011-2012 du 21 octobre 2011, vous déclariez « Le resserrement des priorités par rapport au quinquennat précédent a, contrairement aux craintes exprimées préalablement par le secteur associatif, permis la consolidation du secteur ». En effet, après une phase importante de concertation avec le secteur associatif, près de 220 associations ont été sélectionnées dont la toute grande majorité était déjà active lors du quinquennat précédent.

Ma question, Monsieur le Ministre-Président, est donc la suivante :

« Pourriez-vous me fournir la liste des 220 associations subsidiées, leur objet social (ou leur domaine d'activités) ainsi que le montant annuel alloué par la COCOF ? ».

Réponse :

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations en réponse à votre question relative à la cohésion sociale.

Vous trouverez ci-joint, une liste reprenant les associations qui bénéficient d'un contrat de cohésion sociale.

La liste concerne les associations ayant été sélectionnées dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

Pour chaque association, vous trouverez les noms et adresses ainsi que les montants octroyés.

Vous trouverez également, dans les dernières colonnes du tableau en annexe, la ou les priorités auxquelles répondent les actions de ces associations. Ces colonnes correspondent aux 3 priorités du Collège à savoir :

- Alphabétisation et apprentissage du français (Alpha);
- Accueil des primo-arrivants (Primo);
- Soutient scolaire (SSC).

Liste des associations reprises dans les contrats de Cohésion sociale

		RUE					ALPHA	PRIMO	SSC
1	2BOUTS	C/o Bellali Rue Garibaldi	75	1	1060	12.233,01		X	X
2	ARBORDAGE	Rue Jules Lahaye	169		1090	37.144,17		X	X
3	ACTION EN MILIEU OUVERT A SCHAERBEEK	Rue de l'Olivier	90		1030	5.069,89		X	X
4	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN-JEUNESSE								
5	AFRICA SUB SAHARA	Avenue Charles Quint	140		1083	20.238,55			X
6	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	Rue Saint-François	24		1210	19.139,78	X		
7	AMIS D'ALADDIN (LES)	Rue des Braves	21		1081	25.000,00		X	
8	AMIS DE WETCHI	Rue Destouvelles	18		1030	44.447,99	X	X	
9	AMIS DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES)	de la Longue Vie	46		1050	20.517,80		X	
10	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE A LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	Rue des Riches Claires	24		1000	18.200,31			X
11	AMORCE (L')	Rue de Hembeek	240-242		1000	10.000,00			X
12	ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	Rue du Champ de l'Eglise	2		1020	12.000,00			X
13	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	Place Jean Vander Elst	29		1180	25.647,25	X	X	X
14	APPRENTI-SAGE	Louis Hap	19		1040	40.197,02			X
15	ARABE (CENTRE CULTUREL)	Rue Verte	46		1210	15.279,56	X		X
16	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMANIE	Rue de l'Alliance	2		1210	30.776,70	X		
17	ASSEMBLAGES	Rue de Flandre	33		1000	22.598,17	X	X	
18	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF)	Rue des Fleuristes	30		1082	25.559,12	X		
19	ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE PORTUGAISE EN SITUATION PRECAIRE OU IRRÉGULIERE	Rue de la Colonne	54		1080	45.926,46			X
20	ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTE ET D'ECHANGE								
21	ASSOCIATIONS DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MEDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE	Chaussée de Forest	199		1060	10.000,00		X	X
22	ASSOCIATIONS DES PARENTS ST GILLOIS	Rue Jean Massart	6	4	1040	39.885,58			
23	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE								
24	ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	Rue de Fierlant	2		1190	32.221,15			X
25	ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	Rue du Danemark	69		1060	15.000,00			X
26	ATELIER DES PETITS PAS	Avenue de l'Astronomie	13		1210	20.517,80			X
27	ATELIERS DU SOLEIL	Rue du Boulet	22		1000	24.924,00		X	
28	ATELIERS POPULAIRES	Rue de Soignies	26		1000	37.693,84	X		X
29	ATOLL	Rue de la Marne	12		1030	51.819,76	X		X
30	ATOUT PROJET	Rue de Pavie	53		1000	25.832,81	X		X
31	AVENIR ASBL	Rue Haute	88		1000	41.208,43			X
32	AVICENNE	Avenue E. Van Becelaere	146		1170	21.019,03			X
33	BAZAR (LE)	Avenue Henri Jaspar	92		1060	18.037,20			X
34	BELGIQUE DJIBOUTI	Rue du Moulin	150		1210	23.586,24	X		X
35	BOUILLON DE CULTURES	Rue du Chimiste	31-33		1070	21.396,97			X
36	BROCOLI THEATRE	Avenue Jean Volders	12		1060	18.466,02			X
37	BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	Rue Montenegro	59		1060	10.000,00			X
		Rue Philomène	41		1030	53.594,85	X		X
		Rue de la Charité	37	33	1210	27.123,51	X		
		Rue Haute	247		1000	38.477,33			X

38	BRUXELLES ACCUEIL	Rue des Alexiens	16	1000	21.671,93		X	X
39	BRUXELLES LAIQUE	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	97.986,06		X	X
40	BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) – LAISON DE LA CREATION	Boulevard Emile Bockstael	246	1000	16.616,30	a	X	
41	CACTUS (LE)	Rue Van Lint	16	1070	40.964,48		X	
42	CAIRN	chée de Neerstalle	323	1190	70.683,82		X	X
43	CAMELEON BAVARD (LE)	Rue Vogler	38	1030	51.436,33			X
44	CATI – CENTRE D'ALPHABETISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRES	Rue Camille Coquilhat	35	1040	5.106,89		X	X
45	CEMOME	Rue du Danemark	15-17	1060	71.686,64			X
46	CENFORGIL SPORT	Rue de la Victoire	26	1060	20.000,00			X
47	CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	Rue Vandenboogaerde	93	1080	45.125,00		t	t
48	CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090	71.047,36		t	X
49	CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	Rue Haute	135	1000	11.174,53		X	
50	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN – UNIVERSITE OUVRIERE	Rue Saint-Guidon	94	1070	55.258,02			X
51	CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	Rue Henri Werrie	11	1090	47.779,85		X	X
52	CENTRE D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE PAR LE TRAVAIL	Rue le Lorrain	104	1080	10.000,00			X
53	CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS	Rue Verte	210	1030	66.343,11		X	X
54	CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	Rue Van Lint	29	1070	36.796,74			X
55	CENTRE DE REFLEXION FRANCISCO FERRER	Avenue de l'Araucaria	77	1000	44.310,14	3		X
56	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRE	Rue Dethy	58	1060	20.485,04		X	X
57	CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	Rue du Méridien	10	1210	10.102,99		X	
58	CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	Rue des Etudiants	14	1060	7.139,78		X	
59	CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	Rue du Metal	40	1060	51.216,08	4		X
60	CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	Rue du Moulin	88	1210	32.810,72		X	X
61	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	Rue du Béguinage	3	1000	10.000,00			
62	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	Rue de la Poste	111	1030	63.171,88			X
63	CHOM'HIER –AID	Rue Fransman	131	1020	38.017,83		X	
64	CIRQU'CONFLX	Rue Porselein	17	1070	52.320,39		X	X
65	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE							
66	LE LOCAL (LA)	Rue de Danemark	77a	1060	25.936,55			X
67	CLUB DE JEUNESSE, ACTION EDUCATIVE	Rue des Tanneurs	178	1000	18.616,30			X
68	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REGION BRUXELLOISE	Avenue du Roi Albert	52	1120	24.024,06			X
	COHESION	Rue de la Pacification – Galerie Pacific 18	2	1210	10.258,90		X	
69	COHESION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	Square S. Hoedemaekers	10	1140	81.657,77			X
70	COHESION SOCIALE IXELLOISE	Rue Souveraine	38	1050	86.075,25		X	X
71	COLLECTIF D'ALPHABETISATION	Rue de Rome	12	1060	76.397,80		X	
72	COLLECTIF FORMATION SOCIETE	Rue de la Victoire	26	1060	53.756,40			X
73	COLOMBIER – CENTRE DE MEDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	Rue des Artistes	11	1020	26.364,53			X
74	CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	Rue de la Vignette	179	1160	10.144,74		X	
75	CONVERGENCES	Drève du Rembucher	16	1170	43.148,32		X	X
76	CONVIVIALITES	Rue du Charroi	33-35	1190	72.060,57		X	
77	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS							
78	CORSAIRES (LES)	Rue du Vivier Rue du Chimiste	80/82 34-36	1050 1070	54.861,10 15.179?07		X t	X t

79	COULEURS JEUNES	Boulevard Maurice Herbet	24	1070	50.978,46				X
80	CREATIONS	Rue Jacobs Fontaine	5	1020	33.404,42				X
81	CTL LA BARRICADE	Chaussée de Haecht	66	1210	48.214,66				X
82	DAKIRA	Rue des Tanneurs	148	1000	8.500,00	X	t		t
83	DARNA	Avenue Rogier	18	1030	25.000,00				X
84	DECLIK	Chaussée de Forest	81	1060	8.000,00				X
85	DEMOCRATIE PLUS	Rue des Deux Eglises	111a	1210	16.307,52			X	
86	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	Rue Saint-François	24	1210	16.927,19			X	
87	DON BOSCO – TELE SERVICE	Rue Remparts des Moines	17	1000	10.139,78				X
88	DOUBLE SENS	Boulevard du Midi	58	1000	10.000,00				X
89	DOUZEROME	Rue de la Victoire	26	1060	20.517,80	X			X
90	DYNAMO	Avenue Victor Rousseau	300	1190	101.828,91			X	
91	EATA ASSOCIATION EUROPEENNE DES ACADEMICIENS TURCS BELGIQUE	Rue Royale	304	1210	47.544,88				X
92	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	Picard	11	1000	41.018,04	X			
93	ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	Rue de Russie	41	1060	20.517,80				X
94	ENTRAIDE	Rue du Grand Serment	18/31	1000	8.861,64				X
95	ENTRAIDE DES MAROLLES	Rue des Tanneurs	169	1000	21.047,31	X			
96	ENTRAIDE BRUXELLES	Avenue de l'Héliport	22	1000	27.670,94	X		X	
97	ENTRAIDE ET CULTURE	Avenue Van Volxem	525	1190	44.200,90	X			X
98	ESPAXE CRE-ACTION	Chaussée de Forest	176	1060	20.517,80				X
99	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	Bd Général Wahis	24	1030	30.568,45	X		X	X
100	ESPACE DE MEDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES	Rue Saint Ghislain	34	1000	11.077,54	X			
101	ESPACE IXELLOIS	Avenue du Pesage	13	1050	20.332,01				X
102	ESPACE P ASBL	Rue des Plantes	116	1030	25.802,18			X	
103	ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	Avenue du Maelbeek	18	1040	54.853,31	X			X
104	ESPERLUETE (L')	Rue de l'Agriculture	182	1030	42.560,12	X			X
105	EVERE (CENTRE CULTUREL D')	Rue de Paris	43	1140	63.958,56	X			X
106	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	Rue de la Bruyère	20	1030	10.000,00	X		X	
107	FIGUIER – SERVICE SOCIAL MUSULMAN	Rue Nestor de Tière	56	1030	76.099,32	X		X	
108	FOOTBALL – ETUDES – FAMILLES – ANDERLECHT	Rue du Chapelain	2-4	1070	18.466,02				X
109	FORMATION INSERTION JEUNES	Rue Franz Gailliard	2	1060	37.935,49	X			X
110	FORMOSA	Rue du Grand Serment	10	1000	19.223,65	X			X
111	FORUM KOEKLBERGEOIS	Rue Herkoliers	17	1081	54.000,04				X
112	FOYER DES JEUNES	Rue des Ateliers	25	1080	15.388,35				X
113	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	Rue de la Prévoyance	46	1000	10.000,00				X
114	GANSHOREN « LA VILLA » (CENTRE CULTUREL DE)	Place Guido Gezelle	26	1083	10.207,99	X			
115	GERBE SANTE MENTALE	Rue Thieffy	45	1030	16.582,00				X
116	GERBE AMO	Rue Fernand Séverin	46	1030	13.965,72				X
117	GOUTTE D'HUILE	Quai du Hainaut	69	1080	32.804,15			X	
118	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGREES	de la Fraternité	7	1030	45.279,42			X	
119	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	Rue du Champ de l'Eglise	2	1000	46.376,11				X
120	GROUPE SANTE JOSAPHAT	Rue Royale Ste Marie	70	1030	26.494,58	X			
121	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE REFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	Rue du Marteau	26	1210	10.258,90	X			

122	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FEMININES	125	Rue Traversière	1210	25.167,74	X	X	
123	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2	Rue Vifquin	1030	150.253,79	X	X	
124	INFERENCES	154	Chaussée de Haecht	1030	12.248,62	X		
125	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	339	Chaussée de Louvain	1030	23.142,94	X	X	
126	INFOR JEUNES BRUXELLES	55	Rue Van Artevelde	1000	10.000,00	X		
127	INSER'ACTION	48	Rue Saint-François	1210	31.898,90	X		
128	INSTITUT DE LA VIE	35	Rue Van Elewijck	1050	15.276,76	X		
129	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE CULTUREL EUROPEEN, OBSERVATOIRE DU GENRE, DE LA FEMINISATION ET DES LANGUES	10	Rue du Méridien	1210	10.000,00	X		
130	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	16	Rue Bonneels	1210	20.385,79	X	X	
131	INTERPOLE	12	Rue Locquenghien	1000	14.362,46	X	X	
132	IS ASBL	11	Bd Barthélémy	1000	22.154,09	X		
133	IXELLES JEUNES	302	Chaussée de Boondael	1050	33.564,54			
134	JARDIN ENSOLLEILLE (LE)	192	Rue Picard	1080	28.685,20	X	X	
135	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	56	Avenue de l'Héliport	1000	56.177,53	X	X	
136	JOSEPH SWINNEN	35	Rue du Pont de l'Avenue	1000	34.894,23	X		
137	KONITZA	154	Rue Hôtel des Monnaies	1060	6.500,00	X		
138	LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	40	Rue T'kint	1000	36.445,09			
139	LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	102	Rue de la Victoire	1060	9.219,45			
140	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	61	Avenue Princesse Elisabeth	1030	49.279,57	X	X	
141	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	29	place Rouppe	1000	238.010,98	X		
142	LIGUE DES FAMILLES	109	Avenue de Béco	1050	19.491,91	X	X	
143	LIRE ET ECRIRE BRUXELLES	14	Rue de la Borne	1080	20.000,00	X		
144	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	15	Rue Comte de Flandre	1080	506.531,85	X	X	
145	MA MAISON A TOI	131-133	Montagne de St Job	1180	10.000,00	X	X	
146	MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL	153	Bld du Jubilé	1080	23.564,71	X		
147	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	27	Rue du Collège	1050	43.462,16	X	X	
148	MAISON DE LA FAMILLE	112	Rue de Liedekerke	1210	5.129,45	t	t	
149	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	39	Square François Riga	1030	53.253,46	X	X	
150	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2	Rue de Fierlant	1190	56.836,36	X	X	
151	MAISON DE TURQUIE	75	Chaussée de Haecht	1210	30.251,60	X	X	
152	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	88	Rue Haute	1000	83.080,63	X	X	
153	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	18	Rue Van Lint	1070	36.838,68	X		
154	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	25	Rue du Fort	1060	20.496,50	X	X	
155	MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	52	Rue Van Dijk	1030	15.955,91	X	X	
156	MAISON DES JEUNES DE FOREST	7	Avenue Wielemans Ceuppens	1190	29.909,81	X	X	
157	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	22	Rue Charles Mertens	1083	19.606,81	X	X	
158	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	33	Avenue de l'Héliport	1000	25.647,25	X	X	
159	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	1a	Rue de Lakouster	1120	39.879,12	X	X	
160	MAISON EN COULEURS	61	Rue Herkoliers	1081	59.833,89	X	X	
161	MAISON EN PLUS	27	Boulevard de la 2 ^e Armée Britannique	1190	67.460,10	X	X	

162	MAITRE MOT	Chée de Wavre	282	1050	41.035,60	X		X
163	MANGUIER EN FLEURS (LE)	Av d'Etterbeek	5	1070	44.741,97	X		X
164	MENTOR JEUNES	Souveraine	19	1050	40.318,89		X	
165	MES-TISSAGES	Rue des Alcyons	23/9	1082	10.000,00	X		
166	MINI-ANNEESSENS	Rue d'Anderecht	66	1000	8.136,98			X
167	MISSION LOCALE DE ST GILLES	Rue de la Victoire	26	1060	71.340,50	t	t	t
168	MONDIAL SPORT	Chée de Helmet	75	1030	29.897,61	X		X
169	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	Rue Jules Debecker	66	1081	62.434,62			X
170	MUSIQUE PLURIELLE	Rue Jean Van Lierde	24	1070	17.152,88	X		
171	NOTRE COIN DE QUARTIER	Rue de la Colonne	54	1080	36.213,92			X
172	NOUVEAUX DISPARUS (LE)	Rue de Liedekerke	9	1210	20.517,80			X
173	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'EGALITE DES DROITS	Rue des Alexiens	35	1000	25.547,94	X	X	
174	ŒUVRES PAROISSIALES DE SAINT GILLES	Rue de l'Eglise Saint Gilles	67	1060	5.000,00	X		
175	OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE CULTUREL)	Avenue Dupcétiaux	6	1060	15.209,67		X	
176	ORANGER (L')	Rue le Lorrain	104	1080	16.391,91			X
177	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-JOSSE	Rue de la Poste	156	1030	35.283,30	X		
178	PARTENARIAT DE CUREGHEM	Rue Van Lint	16	1070	40.950,50	t	t	t
179	PARTENARIAT MARCONI	Rue Marconi	85	1190	126.422,48	X	X	X
180	PAVILLON (LE)	Rue de la Stratégie	3	1160	57.454,26	X		X
181	PIMENT (LE)	Rue de la Colonne	56	1080	15.951,56	X		
182	PROGRES	Rue des Guildes	14	1000	15.167,74	X		X
183	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	Rue de Hollande	74	1060	15.331,28	X		X
184	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	Rue Haute	88	1000	37.331,30	X		X
185	RASQUINET ASBL	Rue Josaphat	174	1030	25.696,76			X
186	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	Rue du Champ de Mars	9 bte 14	1050	22.454,08	X		X
187	RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E.S. 59	Rue Louis Hap	49	1040	17.602,08			
188	RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	Rue Royale Sainte-Marie	70	1030	25.000,00		X	X
189	RESILIENCE ET INTEGRATION	Avenue de la Couronne	282	1050	13.000,00			
190	RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	Rue de la Ruche	30	1030	12.236,60			X
191	RUCHE AUX LIVRES (LA)	Avenue Seghers	94	1081	30.776,70			X
192	RUE (LA)	Rue Ransfort	61	1080	49.087,77	X		X
193	RUELLE (LA)	Rue St Alphonse	20	1210	39.776,70			X
194	SAFA	Avenue Raymond Vander Bruggen						
195	SCHOLA-ULB	Avenue Roosevelt	61	1070	35.466,23	X		X
196	SCIENOTHEQUE (LA) – ULB	Rue du Tivoli	50	1050	54.832,79			X
197	SEMAPHORE	Péniche Jean Bart – Quai de Biestebroek	25	1020	35.711,23			X
198	SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	Rue Saint-Ghislain	0	1070	23.271,17			X
199	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	Rue Brialmont	26	1000	10.258,90	X	X	
200	SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE – CEMEA		21	1210	59.386,42	X	X	
201	SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS	Rue de Suisse	8	4000	22.569,58		X	X
		Rue Gallait	60	1030	50.000,00		X	X

202	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	Rue du Champ de Mars	5	1050	42.923,24	X	X	
203	SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL	Bd Lambermont	32	1030	27.692,87		X	X
204	SERVICE SOCIAL JUIF	Avenue Ducpétiaux	68	1060	10.097,85		X	X
205	SESAME	Rue de la Sympathie	1/3	1070	18.419,34	X		X
206	SMONERS	Chaussée de Merchtem	7	1080	55.397,80	X	X	X
207	SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	Chaussée de Forest	244-246	1060	20.377,41	X		X
208	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	Avenue Rogier	45	1030	12.000,00		X	
209	SOLIDARCITE ASBL	Rue de Soignies	9	1000	10.000,00		X	
210	SOLIDARITE SAVOIR	Boulevard Léopold II	100	1080	5.039,84	X		
211	SYNERGIE 14	Rue Wéry	92	1050	17.000,00		X	
212	SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	Boulevard Léopold II	227	1080	7.108,69			X
213	TEFO (CENTRE)	Bd du Midi	58	1000	59.264,81	X		X
214	THEATRE MAAT	Rue des Coteaux	341	1030	15.279,56			X
215	THEATRE MARNI	Rue des Vergnies	25	1050	7.000,00		X	
216	TOUCAN (LE)	Rue de la Forêt d'Houthulst	35	1000	16.173,20			X
217	TRAPEZE ASBL	Chaussée de Forest	176 a	1060	6.158,22			X
218	TREPLINS ASBL	Rue du Meiboom	14	1000	20.517,80			X
219	TROISIEME OEIL (LE)	Rue du Moniteur	18	1000	10.000,00	X		
220	TURKISH LADY	Chaussée de Louvain	200	1210	15.083,87			X
221	ULYSSE	Rue de l'Ermitage	52	1050	20.219,55		X	
222	UNION DES LOCATAIRES	Rue de la Poste	156	1030	5.111,82			X
223	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	Chaussée de Mons	211	1070	40.897,39	X		X
224	VIDEP	Rue de la Poste	111	1030	15.369,21	X	X	X
225	VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	Rue Ropsy Chaudron	7	1070	79.958,71			X
226	VIE FEMININE ASBL	Rue de la Poste	111	1030	66.597,69	X		
227	VISION	Chaussée d'Helmet	368	1030	34.960,08			X
228	VOIX DES FEMMES	Rue de l'Alliance	20	1210	46.963,78	X		X
229	WALALOU	Rue Oflet	28	1070	41.978,46	X		X
230	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	Place Antoine Gilson	1	1170	53.137,00	X		X
231	WELCOME-BABELKOT	Rue Peter Benoît	23	1040	34.328,31	X		X
232	WINNIE-KOT (LE)	Rue de l'Union	10	1210	14.346,74		X	
233	ZOROBABEL ASBL	Rue de la Victoire	132	1060	6.165,46	X		X

t = Actions transversales sans pouvoir être orientées vers une des 3 priorités.
Certains asbl sont subventionnés dans le cadre d'une réserve.

**Question n° 181 de Mme Céline Fremault du
14 décembre 2011 :**

La formation des formateurs en alphabétisation.

En octobre 2010, mes collègues, Mme Sidibé et Monsieur Marron vous ont interpellé sur la question de la formation des formateurs en alphabétisation. Dans votre réponse, vous avez admis et confirmé que des efforts devaient être poursuivis en matière de professionnalisation des formateurs. Mme Mouzon avait, quant à elle, évoqué le manque de sérieux de certains opérateurs. Un an plus tard, je souhaiterais savoir ce que vous avez mis en œuvre afin de renforcer la professionnalisation des formateurs en alphabétisation.

La Cocof soutient le Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation dont l'une des missions est la formation des professionnels chargés de la dispensation des cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère. Le formateur a un rôle déterminant qui va au-delà de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. C'est à lui que revient la charge d'animer et de susciter chez l'apprenant la fonctionnalité et les incidences positives des savoirs de base. La qualification du formateur doit permettre pour les adultes en alphabétisation l'émergence de nouveaux projets d'émancipation culturelle, sociale, citoyenne, économique, professionnelle, etc. Le formateur contribue également à l'atteinte des objectifs de réduction de l'analphabétisme.

Par conséquent j'aimerais savoir :

- Quel est le niveau de formation des formateurs en alphabétisation et en français langue étrangère pour adultes peu ou pas scolarisés au moment de leur engagement et ce d'une part pour les formateurs de Lire et Écrire Bruxelles, l'actuel Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes et d'autre part pour les formateurs des opérateurs qui ont signé une convention avec ce dernier ?
- Quelle est la nature des formations en alphabétisation dispensée par la Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes en termes de contenu, de durée et de nombre d'heures dispensées ?
- Quelles sont les autres filières de formation pour les personnes souhaitant apprendre le métier de formateur en alphabétisation ? Celles-ci débouchent-elles sur une certification reconnue ?
- Quelles sont les informations dont nous disposons sur le niveau de formation des formateurs qui travaillent dans des structures non agréées et ne sont donc pas formées par Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes ?

Pour terminer, Monsieur le Ministre, former et évaluer sont des enjeux fondamentaux pour tout dispositif public de formation ou financé par l'argent public. Je souhaiterais savoir qui et comment évalue-t-on les pratiques, les programmes et les performances pédagogiques du Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes ?

Réponse :

J'ai le plaisir, en réponse à vos questions relatives à la professionnalisation du secteur de l'alphabétisation, de vous transmettre les informations ci-dessous.

Lire et Écrire organise la formation continuée de ses formateurs. Les ACS qui accèdent à ces formations n'ont pas fait d'études supérieures et suivent au préalable une formation de formateur.

Pour ce qui est des formateurs actifs dans les associations ne faisant pas partie du réseau Lire et Écrire, la Cocof n'établit pas d'exigences particulières.

Les personnes concernées sont cependant invitées par les gestionnaires Cocof à suivre les formations de formateurs dispensées notamment par Lire et Écrire.

Il existe aussi au niveau du CERIA, au sein de la Haute École Roger Guilbert, un baccalauréat de formateur en alphabétisation accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Les informations dont nous disposons, relatives au niveau de formation des formateurs, sont celles fournies par les associations dans le cadastre réalisé pour l'application des accords du non-marchand. Des informations actualisées seront disponibles dans la base de données Alpha. Cette base de données sera alimentée par un formulaire informatisé dit « intelligent » qui collectera les informations auprès des opérateurs d'alphabétisation et des administrations partenaires.

Les informations collectées se rapporteront aux organismes de formation, à l'offre de formation, aux apprenants et au personnel des organes concernés.

Ce formulaire est actuellement en préparation et sera opérationnel en 2013. Il concernera les secteurs de l'ISP, de l'éducation permanente ainsi que la cohésion sociale.

Il est actuellement en test auprès de certains opérateurs au départ du questionnaire établi par Lire et Écrire.

Cette base de données permettra de disposer de données uniformisées et comparables.

Le programme de formation en alphabétisation dispensé par le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français est de 130 heures en 20 jours à raison d'1 jour par semaine.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des missions dévolues au Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français, un comité d'accompagnement a été instauré au niveau de la Cocof.

Il est chargé d'assurer un suivi et un dialogue permanent avec le Centre sur base des missions qui lui ont été assignées pour 5 ans.

Le rapport annuel est un élément de base de ce processus.

Question n° 184 de Mme Gisèle Mandaila du 23 décembre 2011 :

La grève du personnel du MRAX.

Ce mardi 20 décembre, il y a eu une grève d'avertissement spontanée du personnel du MRAX. Celui-ci dénonce l'incompétence, la falsification et l'instrumentalisation de la direction dans la gestion des heures d'éducation permanente ainsi que la gestion familiale des ressources humaines.

Il dénonce également la communautarisation et la désorientation de l'objectif 1^{er} du MRAX à savoir la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Il est également question de l'infiltration des certains partis politiques dans la gestion du MRAX ce

qui entrave l'indépendance et de sa gestion démocratique du MRAX en tant que contre pouvoir.

1. Êtes-vous au courant de ce problème qui mine le MRAX depuis un certain temps ?
2. En tant que Ministre en charge de la Cohésion sociale et pouvoir subsidiant, avez-vous rencontré les membres du personnel ainsi que la direction ?
3. Quelles sont les pistes de solutions pour résoudre ce problème ?

Réponse :

Vous avez souhaité m'interroger à propos d'un conflit du travail au sein de l'association MRAX.

J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises au cours des années précédentes de répondre à des questions relatives à cette association.

À chaque fois j'ai précisé qu'il ne nous appartenait pas d'interférer dans les affaires internes d'une association.

Notre rôle et celui de l'administration doit se limiter à la vérification de la bonne utilisation des subsides octroyés. Cette utilisation doit se faire dans le respect des dispositions décrétales et contractuelles.

D'autre part, je dois vous préciser que cette association ne bénéficie plus, depuis fin 2010, de subventions octroyées dans le cadre du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale.

Par ailleurs, je n'ai octroyé, depuis fin 2010, aucun subside à charge d'une autre allocation budgétaire dont j'ai la responsabilité.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,
M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 168 de Mme Mahinur Ozdemir du
13 octobre 2011 :**

Le nombre d'appels reçu par Télé-Accueil Bruxelles en 2010.

Les sbc centres de Télé-Accueil ont reçu 159.469 appels en 2010 en Belgique francophone, ce qui représente une augmentation de 1,7 % par rapport à 2009.

Pourriez-vous me transmettre le nombre d'appel reçu par Télé-Accueil à Bruxelles en 2009 et 2010 ?

Réponse :

Les centre d'accueil téléphonique sont régis par décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé et son arrêté d'application.

Ils font partie de la compétence santé de la Commission communautaire française et à ce titre sont gérés par le ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, Benoît Cerexhe, en charge de la santé.

En 2010 le centre d'accueil téléphonique a reçu 47.124 appels et 51.640 en 2009.

Vous trouverez l'analyse de ce chiffre dans le rapport d'activité de l'asbl « Télé-Accueil Bruxelles » en suivant le lien Internet suivant : <http://www.tele-accueil-bruxelles.be/files/rapports/Rapportdactivites2010.pdf> ».

Pour plus de facilité, vous trouverez en annexe la page 19 du rapport d'activité 2010 de l'association, présentant les chiffres des 3 dernières années.

« IV. Bilan des activités 2010

1. L'écoute au 107 – Analyse statistique des appels

Notre central téléphonique a enregistré 201.176 appels entrants en 2010.

47.124 d'entre eux ont été décrochés (23 %). Cette différence s'explique par le fait que les écoutants sont de manière pratiquement permanente en ligne et que, bien souvent, le 107 est un numéro occupé. Les appels non décrochés sont orientés vers un message qui invite l'appelant à rappeler plus tard. Cette question de la disponibilité reste l'une de nos principales préoccupations.

Qui sont ces appelants ? Quelle est la nature de leurs appels ? À l'issue de chaque appel, les écoutants sont invités à encoder une fiche avec les informations dont ils disposent.

Évolution du nombre d'appels décrochés

	2008	2008 %	2009	2009 %	2010	2010 %
Appels décrochés sans fiche	3.961	8,06	9.458	18,32	7.218	15,32
Conversations	20.849	42,42	21.107	40,87	21.456	45,53
Raccrochés immédiatement	6.152	12,52	5.365	10,39	4.518	9,59
Injures	4.823	9,81	669	1,30	592	1,26
Plaisanteries			3.932	7,61	3.859	8,19
Muets	4.361	8,87	3.517	6,81	2.796	5,93
Seconds appels	3.066	6,24	2.222	4,30	2.254	4,78
Erreurs	2.492	5,07	2.289	4,43	1.842	3,91
Appels hors projet	2.399	4,88	2.117	4,10	1.550	3,29
Appels reportés	693	1,41	26	1,21	737	1,56
Information sur Télé-Accueil	287	0,58	274	0,53	257	0,55
Remerciements	65	0,13	64	0,12	45	0,10
Total	49.148	100,00	51.640	100,00	47.124	100,00

Si le nombre d'appels décrochés a diminué par rapport à l'an dernier, le nombre de conversations a en revanche sensiblement augmenté. Les appels raccrochés immédiatement et les appels muets sont moins fréquents (nous ignorons si ces appels traduisent une difficulté d'expression ou une intention d'occuper les lignes), de même que les injures et les erreurs. Notons aussi la très nette diminution des appels hors projets (pervers, « phonophiles »), vraisemblablement grâce à la procédure antiharcèlement mise en place pour dissuader les importuns.

Les statistiques présentées dans les pages suivantes sont basées sur les 21.456 appels qui ont donné lieu à une conversation. Les informations sont recueillies par les écoutants en fonction de ce qu'ils entendent lors de l'échange téléphonique. S'il peut être simple de savoir si l'on a affaire à un homme ou à une femme à l'autre bout du fil, d'autres caractéristiques sont plus difficiles à préciser ... ce qui explique la grande part d'indéterminé. Nous la traduisons avant chaque graphique par la taille de l'échantillon, variable de l'un à l'autre. Nous présentons ces informations lorsqu'elles sont disponibles dans la moitié des fiches au moins. L'analyse de ces fiches est présentée sous forme d'histogrammes; les tableaux reprenant l'ensemble des chiffres se trouvent en annexes. Nous présentons nos observations en les différenciant par genre. ».

Question n° 171 de Mme Caroline Persoons du 20 octobre 2011 :

Nombre de fonctionnaires bruxellois domiciliés en Région bruxelloise.

Les paradoxes de l'emploi à Bruxelles ont souvent été mis en avant : une région créatrice d'emplois, premier bassin d'emplois du pays mais le plus haut taux régional de chômage du pays, un nombre très important d'emplois publics au m² mais une sous-représentation des Bruxellois au sein des différentes administrations publiques.

Le secrétaire d'État à la Fonction publique bruxelloise précisait, il y a quelques mois, que parmi les 1.577 agents présents au Ministère au 31 juillet 2010, 47,69 % seulement habitent en Région bruxelloise.

L'honorable ministre pourrait-il également m'indiquer pour l'administration de la Commission communautaire française en distinguant les statutaires et les contractuels, et en distinguant si possible le niveau de ces agents, le nombre d'agents domiciliés en Région bruxelloise, en Région wallonne et en Région flamande ?

Réponse :

En réponse à votre question, je vous informe que sur un total de 933 agents, la Commission communautaire française compte :

- 578 agents domiciliés en Région bruxelloise (62 % du personnel) dont :

- 292 contractuels

Soit : 26 agents de niveau 1
26 agents de niveau 2+
30 agents de niveau 2
210 agents de niveau 3

- 286 statutaires

Soit : 80 agents de niveau 1
71 agents de niveau 2+
70 agents de niveau 2
65 agents de niveau 3

- 223 agents domiciliés en Région wallonne (24 % du personnel) dont :

- 56 contractuels

Soit : 13 agents de niveau 1
12 agents de niveau 2+
9 agents de niveau 2
22 agents de niveau 3

- 167 statutaires

Soit : 41 agents de niveau 1
37 agents de niveau 2+
51 agents de niveau 2
38 agents de niveau 3

- 129 agents domiciliés en Région flamande (13,7 % du personnel) dont :

- 54 contractuels

Soit : 8 agents de niveau 1
7 agents de niveau 2+
6 agents de niveau 2
33 agents de niveau 3

- 75 statutaires

Soit : 14 agents de niveau 1
19 agents de niveau 2+
14 agents de niveau 2
28 agents de niveau 3

- 3 agents domiciliés en France (0,3 % du personnel), statutaires, de niveaux 1, 2+ et 3.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 182 de Mme Caroline Persoons
du 15 décembre 2011 :**

*Initiatives – Intégration sociale et professionnelle
des personnes handicapées.*

L'honorable ministre pourrait-elle m'indiquer pour l'année 2011, parmi les dépenses du SBFPH, la liste des initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, reprise à l'article budgétaire du SBFPH 8.03.01 ?

Réponse :

Vous m'interrogez sur les subventions octroyées dans le cadre du budget Initiatives, veuillez dès lors prendre connaissance des éléments suivants.

Vous trouverez, ci-joint, deux tableaux reprenant la liste des associations subventionnées en 2011, ainsi que le projet subventionné.

**La liste ci-dessous regroupe à la fois
les projets « Initiatives » et les projets
« Loterie Nationale » de l'année 2011**

Bénéficiaire	Objet
ASPH	ASBL Semaine de la personne handicapée
ACJB	Projet pilote Scavus
Afram	Journée des familles – 17 09 11
Altéo	50 ^{ème} anniversaire
Amt concept	Événement : Libercity
Anahm	Journée d'études du 25/02
Audioscenic	Audiodescription de spectacles
Badge	Bruxelles-intégration
Creahm	Projet de spectacle « Complicités »
Creahm	Frais de fonctionnement
École de cirque	Projet Handicirque
Eop	Cap 48 – Festival international de films
Fondation I See	Cap 48 – chien guide
Febrap	Cap 48 – appel à projets accessibilité des messages
Febrap	Colloque 20 ans
Féd. laïque – centres de PF	Centre de ressources – Handicaps et sexualité
Handicap international	Concours « Bricoleur du cœur »
Hoppa	Soutien à la création de centres de jour et d'hébergement
Info-sourds	Frais de fonctionnement du service
Irahm	Projet Kaligrav
Jest Jamais eux sans toi	Cap 48 – Handicapé n'est pas un métier
La Braise	Projet Centre de ressources Lésion cérébrale acquise
La Cordiante	Service d'organisation des loisirs – pers. hand. mental
L'entre-temps	Accompagnement psychosocial
Les fauteuils volants	Jeunes valides et moins valides / Ateliers cuisine
La Maison des Pilifs	Ateliers de transition et de préparation à la retraite
Les pissenlits	Santé communautaire à Cureghem
Opération de solidarité	Colloque

Plateforme annonce Hand	Cap 48
Poseco asbl	Opération Mobilissimo
Sisahm	Soutien au projet convention NU
Sisahm	Transition école vie active – Cap 48 – salon d'information
Spécial Olympics Belgium	30 ^{ème} édition des Jeux nationaux
Vivre et grandir St-Raphael	Cap 48 – accompagnement de jeunes
Zig Zag	Favoriser accueil, accès, déplacement au Festival
Kwa asbl	Projet « Jam'in Jette »
Bruxelles Royal Yacht Club	Projet « National Néo 4.95 »
Facultés Saint-Louis	Mission d'expertise méthodologique décret inclusion
FUSL – séminaire	Préparation de la présentation du bilan de concertation en vue du décret inclusion
Les pilotis	Rémunération d'un chef de projet pour la maison du Parc
Saham	Projets loisirs
Théâtre de l'éclair	Ateliers théâtre
Centre égalité des chances	Convention NU
LuAPE	Ludothèque
Susa	Projet Ado pilifs
Coupole Bxl Autisme	Soutien en vue de la création centre de jour et d'hébergement

Question n° 188 de Mme Françoise Schepmans du 11 janvier 2012 :

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet.

Les stages constituent une opportunité très intéressante pour les personnes qui souhaitent gagner de l'expérience professionnelle mais aussi découvrir des univers de travail avant de faire opérer des choix pour la suite de leur carrière. À l'instar des entreprises du secteur privé, les institutions publiques et les cabinets ministériels sont également des lieux où nos concitoyens peuvent postuler et être recrutés comme stagiaires.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des informations suivantes :

- Avez-vous recruté des stagiaires au sein de votre cabinet lors des années 2009, 2010 et 2011 ? Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées, leur statut administratif (par exemple étudiant, demandeur d'emploi, en situation de congé politique, pause carrière, etc.), la nature des fonctions occupées ainsi que la durée de leur emploi ?

- Pourriez-vous compléter vos réponses en communiquant pour chacune desdites années le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, à l'issue de leur période de stage ?
- Enfin, pouvez-vous me dire si votre cabinet a noué des partenariats avec certains établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour la mise en œuvre desdits stages ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la liste ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants :

Nous n'avons pas accueilli de stagiaires en 2009, 2010 et 2011.

Nous n'avons, en effet, reçu que très peu de candidatures et celles-ci ne correspondaient pas à nos attentes.

Nous avons donc préféré ne pas prendre de stagiaire pour éviter que le stage soit décevant ou négatif, aussi bien pour le stagiaire que pour le cabinet.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

**Question n° 166 de Mme Caroline Persoons
du 11 octobre 2011 :**

Guide des seniors futés.

Ces dernières années, la Commission communautaire française éditait un guide dénommé « guide des seniors futés », destiné à informer les seniors de tous les services, institutions, activités et loisirs destinés aux personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge.

La dernière édition date de 2007. Il ne me semble pas qu'il y ait eu de nouvelle édition de ce guide depuis lors. Or, de nombreux seniors bruxellois qui veulent mener une vie active ou qui veulent vieillir chez eux, mais avec des services qui les soutiennent, sont demandeurs d'un tel guide. Divers enseignements sont bien entendu disponibles sur Internet mais s'il est bien une couche de la population qui surfe moins facilement que les autres sur Internet, ce sont bien les personnes plus âgées.

L'honorable ministre pourrait-il m'indiquer si une réédition de ce guide sous format papier est prévue ? Si oui, quand cette réédition est-elle prévue et en combien d'exemplaires ?

Si non, quelles en sont les raisons ?

Réponse :

En 2007, dans le cadre des travaux du groupe permanent de suivi des questions de vieillissement (Wallonie-Bruxelles-International), les services des Affaires socioculturelles – secteur Éducation permanente, des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Aide aux Handicapés de la Commission communautaire française, tous compétents pour la politique des personnes âgées, ont travaillé ensemble, en partenariat avec l'asbl « IDEJI », et ainsi permis l'édition en 2007 du guide « Seniors futés ».

Conçu en fonction des besoins des personnes âgées et des institutions « relais » travaillant avec ce public cible, le guide « Seniors futés » offre des informations pratiques portant sur divers domaines tels que la vie active et les loisirs, la gestion des biens, l'environnement, l'aide aux personnes, la santé, le handicap, les adresses utiles etc.

Diffusé vers un très large public, aussi bien privé qu'institutionnel, ce guide tente de répondre le plus exhaustivement aux diverses demandes. Il com-

prend 230 pages et a été édité en 3.000 exemplaires.

L'édition 2007 est quasi épuisée et le service des Affaires socioculturelles est régulièrement sollicité par des personnes et/ou institutions désireuses de l'obtenir.

La réédition du guide « Seniors futés » répond, dès lors, à une réelle demande et fait actuellement l'objet d'une ré-actualisation des textes centralisée par le service des Affaires socioculturelles – secteur Éducation permanente de la Commission communautaire française.

L'asbl « IDEJI » reste le partenaire privilégié pour la réédition de ce guide. Par ses collaborations antérieures avec la Commission communautaire française, elle dispose non seulement de la base de données existante du guide « Seniors futés » mais également d'une large expertise dans le domaine.

Toutefois, l'association ayant fait l'objet, en 2011, d'une restructuration importante, l'examen et le démarrage d'une nouvelle collaboration ont subi un certain retard et ainsi reporté la réédition du guide « Seniors futés » au premier semestre 2012.

Les rubriques seront dans l'ensemble similaires aux éditions précédentes. Cependant, le contenu de certaines d'entre elles feront l'objet de modifications suite à l'évolution des législations, notamment dans les domaines des Affaires sociales et de la Santé. De nouvelles rubriques seront également intégrées relatives à l'intergénérationnel et à l'emploi.

L'information à destination des citoyens est une nécessité, et ce, pour l'ensemble des politiques qui sont menées. En ce qui concerne plus précisément, la politique relative aux personnes âgées, une attention particulière doit être accordée quant aux modalités de diffusion de cette information. Elle doit être complète, fiable mais surtout accessible.

Aussi, l'importance de garder « le support papier » est évidente pour des raisons pratiques et également parce qu'une partie du public « cible » n'a pas accès à Internet. Une version du guide en ligne sur Internet pourra toutefois être envisagée.

Question n° 174 de Mme Fatoumata Sidibé du 3 novembre 2011 :

Bilan de ligne d'écoute contre les violences conjugales.

Le 25 novembre 2011, se tiendra, comme chaque année, la journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes.

Ce sera également l'occasion de fêter les deux ans de lancement de la ligne d'écoute contre les violences conjugales qui permet aux victimes, aux témoins, aux professionnels et auteurs de violences de se confier, d'obtenir des informations et d'être orientés vers les différents services d'aide spécialisés.

Cette ligne a été lancée à l'initiative de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Cocof. En deux années de fonctionnement, je souhaiterais connaître le bilan de cette ligne d'écoute.

Par conséquent, Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir :

- 1) Combien d'appel ont été enregistrés depuis son lancement en novembre 2009 ?
- 2) Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants (type d'appelant, âge, genre des appelants, type de violence concernée, etc.) depuis sa création et par année ?
- 3) Combien d'appels traités par la ligne « écoute violences conjugales » concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ?
- 4) Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutes ont pu suivre de telles formations ? Ont-ils pu bénéficier de formations plus poussées en matière d'accompagnement des auteurs de violences et de prise en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux de conflits conjugaux ?
- 5) Quel bilan pouvez-vous tirer du suivi des appels ? Les objectifs de ce nouveau numéro vert ont-ils été atteints ?
- 6) D'autres outils seront-ils mis en place pour faire connaître ce service, notamment auprès des jeunes ? Est-il prévu d'élargir les heures de permanence téléphonique ?
- 7) Quelles collaborations sont-elles mises en place avec les acteurs sur le terrain (police, maisons d'accueil, etc.) ?

Réponse :

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la ligne téléphonique « écoute violences conjugales », veuillez trouver ci-dessous les réponses, point par point, à vos questions la concernant :

1. Depuis la mise en service de la ligne verte « écoute violences conjugales », on a enregistré plus de 7.000 appels.

2. Informations précises sur la répartition des appelants depuis sa création et par année :

En 2010 :

Types de violences

- 53,5 % des appels concernaient des violences entre partenaires
- 46,5 % des appels concernaient des violences intrafamiliales ou d'autres types de violences

Statut des appelants

- 72,5 % des appelants étaient des victimes
- 1,3 % des appelants étaient des auteurs
- 12,8 % des appelants faisaient partie de l'entourage des victimes ou des auteurs
- 12,4 % des appelants étaient des professionnels
- 1 % des appelants étaient à comptabiliser dans une autre catégorie

Genre des appelants

- 90 % des appelants étaient des femmes
- 10 % des appelants étaient des hommes

Âge des appelants

- 2,8 % des appelants avaient moins de 18 ans
- 11,8 % des appelants avaient de 18 à 25 ans
- 18,3 % des appelants avaient de 26 à 35 ans
- 22,1 % des appelants avaient de 36 à 45 ans
- 31,2 % des appelants avaient de 46 à 60 ans
- 13,8 % des appelants avaient plus de 60 ans

En 2011 :

Types de violences

- 64,9 % des appels concernaient des violences entre partenaires
- 35,1 % des appels concernaient des violences intrafamiliales ou d'autres types de violences

Statut des appelants

- 69,9 % des appelants étaient des victimes
- 2,7 % des appelants étaient des auteurs
- 16,7 % des appelants faisaient partie de l'entourage des victimes ou des auteurs
- 10 % des appelants étaient des professionnels
- 0,1 % des appelants étaient à comptabiliser dans une autre catégorie

Genre des appelants

- 87,5 % des appelants étaient des femmes
- 12,5 % des appelants étaient des hommes

Âge des appelants

- 4,1 % des appelants avaient moins de 18 ans
- 14,9 % des appelants avaient de 18 à 25 ans
- 17,5 % des appelants avaient de 26 à 35 ans
- 19,2 % des appelants avaient de 36 à 45 ans
- 30,7 % des appelants avaient de 46 à 60 ans
- 13,7 % des appelants avaient plus de 60 ans

3. Les statistiques de l'asbl « Cap Sciences Humaines », qui gère la ligne téléphonique « écoute violences conjugales », ne font pas état d'appels concernant la problématique des mariages forcés, contraints, ou subis. Sachez néanmoins que :

En 2010, dans les situations de violence conjugale, il a été observé que 86 % des appelants sont victimes de violence psychologique, 75,7 % de violence physique, 64,4 % de violence verbale, 14,7 % de violence sexuelle, 33,1 % de violence économique et 12,1 % de violence administrative.

En 2011, dans les situations de violence conjugale, il a été observé que 68,9 % des appelants disent avoir vécu ou vivre de la violence psychologique, 51,2 % de la violence verbale, 69,3 % de la violence physique, 28,8 % de la violence sexuelle, 38,5 % de

la violence économique et 28,1 % de la violence administrative.

4. La formation des écoutantes

Depuis leur entrée en fonction et de manière continue, l'ensemble de l'équipe des écoutantes a suivi plusieurs formations spécifiques à la problématique de la violence entre partenaires. En 2009, ces formations ont été dispensées par les Pôles des Ressources : formation sur le processus de domination conjugale et formation à l'écoute active en violences conjugales. Ponctuellement, en raison des besoins des écoutantes, des formations continues peuvent être programmées. De plus, afin d'affiner leurs connaissances, d'autres formations ont été suivies par les écoutantes.

En effet, le volet formation a été et reste toujours une priorité pour l'équipe de la ligne. La complexité de la problématique des violences entre partenaires nécessite une formation continuée tant l'étendue des connaissances et compétences à acquérir est vaste.

Oui, une formation sur la prise en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux des conflits conjugaux a été organisée en 2011, formation dite « Enfants exposés ». Ce module de formation s'est étalé sur deux jours et a été organisé par les « Pôles de ressources ». Cette formation a été l'occasion pour l'équipe de réfléchir sur la manière d'aborder la question des enfants lors d'un appel et de se fixer un but minimal lors de chaque appel : conscientiser l'appelant sur la place d'un enfant dans ce contexte en posant la question d'où est l'enfant quand une crise éclate mais également de sensibiliser l'appelant sur l'impact qu'une situation de violence conjugale peut avoir sur un enfant.

De même, une formation en matière d'accompagnement des auteurs de violences conjugales a été suivie par les écoutantes de la ligne téléphonique « écoute violences conjugales » par l'asbl Praxis, asbl spécialisée dans l'animation de groupe de responsabilisation pour auteurs de violence conjugale et familiale sur l'ensemble de la Belgique francophone. L'objectif de cette rencontre était de donner aux écoutantes les outils nécessaires afin d'intervenir de la manière la plus adaptée possible auprès des auteurs de violence : à chaque appel d'auteur, l'équipe doit garder à l'esprit l'objectif qui est la responsabilisation de l'auteur par rapport aux actes de violence qu'il commet. En outre, toutes les écoutantes ont suivi un stage individuel d'observation d'un groupe de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales au sein de l'asbl Praxis (antenne de Bruxelles).

En outre, les écoutantes ont également suivi en 2010 et 2011 les formations suivantes :

- Le ressenti des professionnels face aux situations de violence conjugale, le traumatisme vicariant
- Multiculturalité
- Questions juridiques en matière de violences conjugales
- Volet pénal et civil des violences conjugales
- Droits des étrangers
- Aide à la Jeunesse
- Supervisions d'équipe et individuelles

Enfin, l'asbl « Cap Sciences Humaines » étant partenaire de divers projets européens et internationaux, deux écoutantes ont participé au Colloque international « Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation » qui s'est tenu à Montréal du 29 mai au 1^{er} juin 2011. C'est dans ce cadre que s'est également déroulée la rencontre avec la ligne d'écoute téléphonique québécoise « SOS violence conjugale ».

Pour conclure sur la question des formations, la participation à diverses journées d'étude et à des colloques reste au même titre que les formations, une priorité pour l'équipe :

- Enfants victimes de violence conjugale : que faire ? Qui fait quoi ?
- Mariages forcés : Journée de réflexion internationale sur la prise en charge globale des victimes de mariage forcé.

5. Pour rappel, la ligne d'écoute téléphonique s'inscrit dans le cadre du dispositif coordonné de lutte contre les violences entre partenaires mis en place en 2008 par le Ministre Donfut en Région wallonne, le point 5.3.5 : « Une ligne verte » (permanence téléphonique) doit assurer une fonction d'écoute psychosociale. Elle ne doit pas être limitée à la seule fonction d'orientation (dispatching) vers des services spécialisés et associations qui assurent l'accueil et l'hébergement. La ligne doit d'abord être un outil d'écoute assuré par des professionnels compétents. Alors oui, le bilan du suivi des appels est positif, de même que les objectifs de la ligne d'écoute ont été atteints.

Et, pour information complémentaire, l'équipe de personnes travaillant pour le projet de la ligne d'écoute met en place en concertation et collaboration avec la direction de l'asbl « Cap Sciences humaines » une méthodologie d'évaluation relative au fonctionnement du service. Cette démarche est effectuée mensuellement. Il s'agit tout particulièrement d'analyser l'adéquation entre les objectifs du projet, les moyens affectés et les résultats obtenus.

Cette analyse intervient avec régularité afin de préparer l'évaluation finale. Dans cette analyse sont mesurés : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'initiative mise en œuvre.

Dans le cadre de cette évaluation interne, des réunions de coordination sont tenues deux fois par mois.

6. Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles redouble d'imagination et de créativité pour sensibiliser la population à la problématique des violences conjugales ainsi que pour remettre en lumière la ligne téléphonique gratuite « écoute violences conjugales ». Cette année, c'est un message très simple et très direct que nous avons voulu faire passer : la violence psychologique, c'est de la violence tout court. C'est une campagne de sensibilisation à grande échelle qui a été menée : campagne d'affichage très large, diffusion d'un dépliant vers les professionnels de la santé, de l'aide sociale et de la sécurité, soit près de 10.000 opérateurs.

En outre, le spot télé et les deux spots radio sont diffusés par les grandes chaînes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF, RTL-TVI et même Be1) en trois vagues, entre le 21 novembre et le 19 février. Il s'agit là d'un plan média particulièrement ambitieux.

Cette campagne repose sur le court-métrage « Fred et Marie », qui raconte le quotidien d'une femme harcelée, humiliée par l'homme qu'elle aime. La campagne télé et radio, c'est la bande annonce de ce film.

Et en effet, oui, cette année, un effort tout particulier a été entrepris pour toucher davantage les jeunes : une large campagne a été menée sur Internet et via facebook où les personnages Fred et Marie ont raconté leur histoire de couple à beaucoup d'amis virtuels, en guise de *teasing* au lancement de la campagne. Le film a également été largement diffusé via Internet et facebook.

7. Pour toute l'équipe de la ligne téléphonique « Écoute Violences Conjugales », la création de liens avec toutes les organisations, les institutions et les personnes intéressées (notamment les intervenants de terrain, services sociaux, services de police, services médicaux et psychosociaux) constitue une priorité. C'est dans le cadre des plates-formes d'arrondissement judiciaire et de rencontres diverses que ces liens se créent et se maintiennent.

Sur les seize maisons d'accueil spécialisées en violence conjugale en Région wallonne et à Bruxelles, les écoutantes ont eu l'occasion, jusqu'à ce jour, d'en rencontrer onze (huit en 2009 et trois en 2010). L'équipe de la ligne a le souhait, avant 2012, d'aller à la rencontre des quatre maisons restantes à savoir l'Espoir à Cuesmes, l'Arche d'Alliance à Namur, Soli-

darité Femmes à la Louvière et le Collectif contre les violences conjugales et familiales à Liège.

L'équipe a également rencontré divers services d'aide sociale aux justiciables, des services ambulatoires, des services d'aide à la jeunesse, mais également « SOS Enfants », le Samusocial de Bruxelles, le SAV de Charleroi, le Réseau Mariage et migration, ...

Enfin, afin d'enrichir l'organisation et le fonctionnement du service, les écoutantes ont rencontré des services d'écoute spécialisés en violence conjugale dans d'autres pays :

- Rencontre avec une psychiatre, coordinatrice de la Ligne « Écoute violences conjugales » en Tunisie.
- Rencontre avec « SOS violence conjugale » du Québec.
- Rencontre avec le Réseau belge francophone pour l'Élimination des Violences entre partenaires.

Question n° 176 de M. Bertin Mampaka du 17 novembre 2011 :

Les appels à projets reçus dans le cadre de l'action « Sport au féminin ».

Dans le cadre de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, le Collège s'est engagé à poursuivre sa politique sportive en le rendant accessible à tous dans les meilleures conditions possibles.

« Sport au féminin » est un projet qui rencontre cette volonté car il a pour objectif de promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive des femmes (à partir de 16 ans) dans les quartiers populaires de la Région bruxelloise.

Il s'agit plus précisément de soutenir des initiatives de valorisation sociale du sport qui visent en particulier l'accès de tous à la pratique sportive et en particulier des femmes les plus en difficulté.

L'appel à projets pour l'année académique 2011-2012 s'est clôturé le 4 juillet dernier.

Monsieur le Ministre, pourriez vous me transmettre les noms des associations qui ont répondu à l'appel à projets « Sport au féminin » ? La sélection des projets s'est-elle clôturée ? Le cas échéant, pourriez-vous me transmettre le nom des associations retenues ainsi que les montants alloués pour chacune d'entre elles ?

Réponse :

L'appel à projets « Sport au féminin » 2011-2012 a été lancé le 15 juin 2011 et se clôturait le 4 juillet 2011. Vingt-huit associations ont été contactées. Il s'agit des associations qui ont bénéficié du subside les années précédentes, plus les associations qui se sont manifestées dans le courant de l'année pour faire partie de l'appel à projet. Cependant, l'appel à projet est ouvert à toutes les associations bruxelloises étant donné qu'il est également diffusé sur le site internet de la Cocof.

Les vingt-huit associations ont répondu à l'appel et ont remis un projet.

Voici la liste des associations retenues pour la saison 2011-2012 et le montant alloué à chacune d'entre elles :

Animation Prévention Le Pas	3.460
Cenforgil-Sport	9.500
CIPA	4.900
Convivial	4.000
CTL La Barricade	8.000
Cultures et Elles	4.000
Cureghem au féminin	6.200
École des sports de l'ULB	4.650
Feza	3.500
Forest Quartier Santé	10.000
Golden Rose	3.500
Interpôle	6.200
Joseph Swinnen	5.800
L'Appunto	6.200
Le jardin ensoleillé	5.000
Maison de la Famille	7.500
Maison médicale Galilée	6.000
Medes asbl	2.900
Mes-tissages	2.800
Molenbeek Sport	6.200
Mondial Sport	6.000
Partenariat Marconi	8.500
Planning familial du Karreveld	6.200
SAMPA (CLES)	15.000
Sports Jeunes	10.000
Turkish Lady	6.200
Univers'elles	11.000
Vie Féminine Bruxelles	7.000

Question n° 177 de M. Emmanuel De Bock du 23 novembre 2011 :

Le Festival Sounds of Istanbul.

Le Festival Sounds of Istanbul se tient du 1^{er} au 3 décembre 2011.

Ce festival est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Région bruxelloise, le Parlement franco-

phone bruxellois ainsi que le Gouvernement fédéral via la politique des Grandes Villes.

1. Pourriez-vous me donner le montant du soutien de Gouvernement par rapport à l'ensemble du coût du festival ?
2. Par rapport aux autres partenariats publics, votre soutien est-il le plus important financièrement ?
3. Votre soutien fait-il l'objet d'un soutien récurrent ?

Réponse :

Proclamée capitale culturelle européenne en 2010, Istanbul n'a pas fini de faire parler d'elle.

En effet, cette ville de 13 millions d'habitants, situé de part et d'autres du détroit du Bosphore, et à cheval sur deux continents, accueille toutes les cultures, les religions, les identités multiples, et représente un haut lieu des cultures et de l'art contemporain.

En tant que Ministre en charge des Relations internationales et de la Culture à la Cocof, j'ai, d'emblée, souhaité soutenir cet événement qui s'intègre parfaitement bien dans le cadre de l'accord de coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique, signé, pour la première fois avec la Turquie, au mois de juin dernier avec le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte.

Un accord qui tombe plutôt bien puisque nous fêterons, en 2014, les 50 ans de l'immigration turque en Belgique.

En effet, l'immigration turque organisée a commencé en 1964 suite à la signature de l'accord entre la Belgique et la Turquie, initié par la Fédération charbonnière belge.

Ainsi, depuis près de 50 ans, nous partageons une histoire commune avec la Turquie qui a permis à ces deux pays de créer des synergies.

Grâce à ce nouvel accord de coopération, les liens entre Bruxelles, la Wallonie et la Turquie seront davantage renforcés tant au niveau culturel que scientifique au travers de programmes triennaux approuvés par les 2 parties.

L'application de ce nouvel accord se traduira par la mise en œuvre d'actions dans de nombreux domaines tels que les arts plastiques, les arts du spectacle, l'enseignement, le patrimoine, le cinéma, etc.

L'organisation du festival « Sounds of Istanbul » par la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek en est un bel exemple.

Pour cette 2^{ème} édition, la Maison des Cultures s'est penchée sur un programme encore plus ambitieux et renforcé. Le festival s'est articulé autour de deux axes principaux : d'une part, la femme, les femmes affranchies de Turquie et de la diaspora; et d'autre part la création contemporaine turque qui a mis en scène des artistes chorégraphes, cinéastes ou plasticiens qui questionnent la tradition et le devenir d'un pays engagé sur le long et difficile chemin de l'adhésion à l'Europe.

L'événement a impliqué des artistes tant bruxellois qu'internationaux (Istanbul, France, Pays-Bas) et a compris plusieurs volets : musique, danse, arts plastiques, cinéma et animation. L'ambiance d'Istanbul a également été recrée afin que le public puisse y découvrir ou retrouver les saveurs, les sons, les rythmes, les sourires et l'énergie de la célèbre avenue Istiklal Cadesi et ses quartiers environnants.

Le budget prévisionnel de cette 2^{ème} édition du festival « Sounds of Istanbul » a été estimé à 73.832 €.

En ma qualité de Ministre de la Culture à la Cocof, j'ai soutenu le festival pour un montant de 30.000 € à l'allocation budgétaire danse, musique, théâtre ainsi que pour un montant de 6.000 € à l'allocation budgétaire arts plastiques, du budget 2011.

La réussite d'un tel événement est encourageant sur le plan de la mixité et du décloisonnement des publics touchés; c'est la culture au service de la cohésion sociale entre tous les Bruxellois qui y est valorisée et démontrée. En ce sens, un tel projet mérite d'être soutenu.

Question n° 178 de Mme Fatoumata Sidibé du xx décembre 2011 :

Le vieillissement des populations d'origine étrangère.

L'émergence d'une population vieillissante d'origine étrangère est un phénomène relativement récent.

Contrairement à ce qu'ils pensaient ou souhaitaient, la plupart des personnes vieillissantes issues de l'immigration ne vont pas rentrer dans le pays d'origine pour y couler leurs vieux jours.

Le vieillissement des migrants et les questions liées à l'interculturel en général apparaissent donc progressivement dans le champ des interrogations tant des personnes concernées que des professionnels de l'aide et des soins, des associations, des chercheurs, des politiques.

S'il faut des pistes de solutions et des projets innovants pour accompagner dignement les personnes vieillissantes, qu'elles soient migrant(e)s ou Belges d'origine et ce, dans le respect de la diversité et des besoins de chacun, il est néanmoins indispensable de repenser des lieux de vie tenant compte des situations singulières des personnes vieillissantes d'origine étrangère.

Aussi, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Avez-vous des données chiffrées concernant les populations vieillissantes d'origine étrangère en Belgique et à Bruxelles ? Qui sont-elles ? D'où viennent-elles ? Quels profils présentent-elles ? Quels sont leurs besoins ? Les données disponibles sont-elles ventilées par sexe ?
- Quelles sont les associations subsidiées qui travaillent dans le secteur de l'information, l'accueil, l'accompagnement des populations vieillissantes d'origine étrangère ?
- Quelles sont les initiatives menées pour sensibiliser et informer les familles, ainsi que les personnes âgées sur les services et structures d'accueil existants ?
- Avez-vous des données concernant les populations d'origine étrangère présentes dans les maisons de repos et de soins ? Y a-t-il des difficultés particulières relatives à la gestion de la diversité ?
- Existe-t-il des maisons de repos qui offrent des services répondant aux spécificités des populations d'origine étrangère ?
- Avez-vous connaissance du projet de la bonne Maison Bouzanton à Mons visant à « Mettre en réseau les principaux opérateurs locaux du secteur de la santé, de ceux de l'hébergement des personnes âgées et de ceux du secteur associatif des différentes communautés, mener une recherche-action visant, d'une part, à analyser la situation vécue par les familles et les acteurs de terrain et, d'autre part, à accompagner la mise en place d'un projet pilote d'action sociale intégrée visant l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées issues de l'immigration. ». Des recommandations de ce projet sont-elles disponibles ?
- Avez-vous connaissance de projets similaires en Région bruxelloise ?

Réponse :

Le vieillissement des personnes d'origine étrangère est un phénomène reconnu mais difficile à chiffrer.

En effet, si les statistiques disponibles permettent de connaître le nombre de personnes âgées de nationalité étrangère, elles ne donnent pas d'information quant aux populations d'origine étrangère qui ont acquis la nationalité belge.

D'après les derniers chiffres officiels disponibles il y avait en 2006, 31.593 personnes étrangères de plus de 60 ans, dont 14.472 hommes et 17.121 femmes.

Les plus de 80 ans, qui constituent la catégorie de personnes les plus susceptibles de nécessiter des soins et/ou de l'aide à domicile, et éventuellement un hébergement en maison de repos, étaient au nombre de 3.708 dont 1.333 hommes et 2.375 femmes.

890 hommes de cette tranche d'âge étaient mariés et le reste célibataires, veufs ou divorcés.

Chez les femmes, seules 385 étaient mariées.

Ces chiffres sont donc comparables à la situation habituellement rencontrée dans la population belge :

- proportion plus importante de femmes que d'hommes âgés (70 % de femmes dans la population générale au dessus de 85 ans !);
- proportion importante de femmes seules (veuves, célibataires et divorcées).

Les chiffres mentionnés dans le tableau de bord de la santé en Région bruxelloise font état de 34 % de non-Belges à la naissance dans la tranche des 50-54 ans et 13 % dans la tranche des 85-89 ans.

Ceci laisse prévoir une augmentation importante des personnes d'origine étrangère dans la population âgée pour les prochaines années.

Les besoins des personnes âgées d'origine étrangère sont, pour une partie, semblables à ceux des personnes âgées belges : besoins d'aide et de soins à domicile, besoins éventuels d'hébergement.

Cependant les différences culturelles ne sont pas sans influence sur l'expression de ces besoins et/ou l'appel aux services professionnels. La prise en charge intrafamiliale est encore plus souvent privilégiée, mais les jeunes générations ne sont plus toujours à même de l'assurer et l'isolement existe également dans ces populations. L'acceptation d'une aide professionnelle peut également parfois poser problème.

Le problème des femmes âgées qui se sont peu intégrées dans la société belge et parfois n'en maîtrisent pas la langue est également un phénomène particulier qui mérite une attention spécifique.

Il existe relativement peu d'associations qui ont pour objectif spécifique l'accompagnement des personnes âgées d'origine étrangère.

Parmi elles on peut citer la Maison Biloba qui offre actuellement un service d'accueil de jour (à Saint-Josse) et devrait pouvoir offrir prochainement un hébergement de type maison communautaire. L'aspect multiculturel du projet en est un élément important.

L'asbl Convivial, travaille aussi avec ce public spécifique et a d'ailleurs organisé il y a un an une journée de réflexion sur le thème du vieillissement des personnes d'origine étrangère.

Le décret de la Cocof sur la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées a veillé à diversifier les possibilités d'hébergement.

Ainsi, la maison communautaire, qui est une structure plus petite et plus souple que la maison de repos ou la résidence service, permettrait le développement de projets spécifiques pour personnes âgées d'origine étrangère en situation d'isolement, mais, à part le projet de la Maison Biloba, aucun autre projet de ce type ne s'est développé.

Les services destinés aux personnes âgées comme les services d'aide à domicile offrent leurs services à tous et veillent à être accessibles pour tous mais aucune action spécifique n'a été entreprise vers ce public spécifique. Il est à remarquer cependant que le personnel de ces services est quant à lui majoritairement d'origine étrangère !

Je ne dispose pas de données sur l'origine des personnes résidant dans les maisons de repos ou de soins vu l'absence de statistiques « ethniques » mais il semble cependant que la proportion de personnes d'origine étrangère soit encore assez faible.

Les maisons de repos doivent pouvoir accueillir sans discrimination les personnes âgées mais il est vraisemblable qu'un travail de sensibilisation à la diversité culturelle est encore nécessaire.

Pour rappel, les liens entre les maisons de repos et la Commission communautaire française résultent de l'obligation d'agrément des maisons de repos qui sont par ailleurs des entreprises commerciales (sauf une !). Les seules obligations que nous pouvons imposer sont celles du respect des normes. Celles-ci prévoient le respect des convictions philosophiques ou religieuses des résidents.

En ce qui concerne la gestion concrète de la diversité culturelle, le travail à mener est cependant plus un travail de sensibilisation que de réglementation. Cette sensibilisation devra non seulement se faire vers les gestionnaires, les directions et le

personnel des maisons, mais aussi vers les autres résidents.

Le projet montois dont vous signaler l'existence ne m'est pas connu et, à ma connaissance n'a pas d'équivalent à Bruxelles.

Je compte interroger prochainement les conseils consultatifs sur la problématique du vieillissement des personnes étrangères afin de voir si des projets concrets pourraient émerger à Bruxelles. Je ne manquerai pas de vous informer des suites de cette démarche.

Je tiens cependant à rappeler que ce thème faisait partie des priorités du Collège en cohésion sociale lors du précédent quinquennat (2006-2010) mais qu'il n'a pas hélas suscité de nombreux projets dans le secteur associatif ...

Par ailleurs je vous informe que, en 2009, j'ai soutenu l'organisation à Bruxelles d'une journée de réflexion sur le thème des migrants âgés, en collaboration avec le WBI et le Conseil de l'Europe.

Les travaux de cette journée, à laquelle les services du Collège de la Commission communautaire française ont activement participé, ont servi pour l'élaboration de recommandations sur la prévention des risques de vulnérabilité des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être.

Je vous joins en annexe le texte de ces recommandations.

« Comité européen sur les Migrations (CDMG)

Projet de recommandation sur la prévention des risques de vulnérabilité des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être

Texte finalisé par le Groupe de Travail du CDMG (MG-GT-MA) lors de sa réunion du 21 décembre 2010 et adopté par le Comité européen sur les Migrations (CDMG) par procédure écrite

Le Comité des Ministres, en vertu de l'Article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social;

Rappelant la Charte sociale européenne révisée (STE n° 163), et en particulier son article 19 (Droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance), son article 23 (Droit des personnes âgées à une protection sociale), et son article 30 (Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale);

Rappelant la Recommandation R (94) 9 du 10 octobre 1994 du Comité des Ministres aux États membres concernant les personnes âgées et ses Principes directeurs à prendre en compte lors de l'adoption de mesures concernant les personnes âgées;

Rappelant l'engagement de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour assurer l'intégration des migrants les plus vulnérables, notamment les enfants et les jeunes à risque d'exclusion, les femmes isolées, les victimes de violences, les personnes âgées et celles qui sont en mauvaise santé ou handicapées, qui figure dans la Déclaration finale de la 8^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des questions de migration (Kiev, 4-5 septembre 2008);

Rappelant les dispositions relatives aux personnes âgées du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015;

Reconnaissant la contribution des migrants âgés lors de leur vie active au développement économique, social et culturel des pays d'accueil et d'origine;

Conscient des risques accrus de vulnérabilité auxquels sont confrontés certains migrants âgés, en particulier les femmes isolées, dans les États membres;

Souhaitant prévenir les risques de vulnérabilité des migrants âgés et protéger leurs droits fondamentaux et leur dignité, et améliorer leur bien être :

Recommande aux gouvernements de procéder à une évaluation globale de la situation des migrants âgés dans les États membres et de prendre des mesures appropriées (le cas échéant) aux niveaux national, régional et local visant à promouvoir leur bien-être, y compris la prévention des abus à leur égard et la réduction de leur vulnérabilité, isolement social et marginalisation.

Recommande, en outre, que cette action soit fondée sur les principes et les lignes directrices énoncées dans l'annexe jointe :

En ce qui concerne la diffusion de cette recommandation et son suivi

Les États membres sont encouragés à traduire la présente recommandation dans leur(s) langue(s) officielle(s) afin que les acteurs compétents comprennent bien ses implications.

En tout état de cause, Les États membres devraient faire connaître ses principes à leurs instances publiques et privées concernées par les voies

de communication nationales et internationales appropriées.

Les États membres devraient également définir des indicateurs permettant de vérifier si les principes de la présente recommandation sont respectés et leurs dispositions appliquées.

Annexe à la Recommandation CM (...) ...

I. Champ d'application

Aux fins de la présente recommandation, l'expression « migrants âgés » couvre les migrants âgés qui, en raison de leur âge ou de leur santé, (i) ne sont plus actifs sur le marché du travail et/ou (ii) ne peuvent plus satisfaire de manière autonome leurs besoins physiques, économiques, sociaux et culturels.

II. Principes généraux

A. Les politiques visant à promouvoir le bien-être des migrants âgés et à prévenir leur vulnérabilité devraient s'inscrire dans une politique générale encourageant l'autonomisation, l'autonomie, le sentiment d'appartenance, la reconnaissance et la participation des personnes âgées à la société.

B. Les mesures d'intégration, dans la mesure où elles concernent les migrants âgés, devraient être appliquées de façon adaptée à leur situation et tenir pleinement compte de leurs besoins personnels, en particulier de leur contexte médico-social.

C. En ligne générale, les besoins des migrants âgés devraient être pris en compte dans le cadre des politiques générales en faveur des personnes âgées afin d'assurer durablement leur intégration. Toutefois, l'offre devrait être suffisamment flexible pour permettre une approche adaptée à leurs besoins culturels en matière de soins et de bien-être.

D. Comme pour toutes les personnes âgées vulnérables, éviter l'isolement (à la fois physique et affectif) des migrants âgés devrait être un objectif prioritaire des politiques des États membres dans ce domaine.

E. Les politiques et les pratiques concernant les migrants âgés devraient tenir compte de leur sexe et de leur situation personnelle, par exemple de leur durée de résidence dans le pays d'accueil et de leur compréhension de ses normes et coutumes. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins spécifiques des migrants âgés handicapés ou des migrants dont les capacités ont été affectées par le processus du vieillissement.

F. En bonne politique, il importe généralement que les intérêts des migrants âgés soient pleinement pris en compte dans l'élaboration des lois, des politiques et des pratiques qui les concernent et, dans

la mesure du possible, que les migrants âgés soient consultés et bénéficient de la possibilité de participer à ce processus.

G. La famille, considérée souvent comme le milieu habituel et approprié pour les personnes vieillissantes et la solidarité intergénérationnelle devrait être soutenue par les pouvoirs publics. Les familles s'occupant de leurs membres vulnérables et âgés devraient, dans la mesure du possible, bénéficier d'un statut formel qui reconnaît et soutient leur rôle. Il peut être approprié, dans certaines circonstances, d'étendre cette reconnaissance et ce soutien à d'autres personnes, tels que les amis de la famille et les voisins, qui prodiguent des soins et de l'aide aux personnes âgées vulnérables.

II. Lignes directrices spécifiques

Résidence, nationalité, mobilité et transfert des droits acquis

1. Les migrants âgés devraient être libres de choisir le lieu où ils souhaitent vivre leur retraite. Ce principe devrait se traduire, le cas échéant, dans des modifications de la législation, des politiques et des pratiques nationales, notamment en ce qui concerne les points exposés ci-dessous :

a. Sur le plan juridique, les États membres devraient envisager des dispositions particulières dans leur législation nationale en ce qui concerne la durée de l'absence autorisée du pays d'accueil des migrants qui ont dépassé l'âge légal de la retraite en vigueur dans ce pays, y compris lors d'absences prolongées à l'étranger pour des raisons familiales ou des soins spécifiques.

b. Les États membres pourraient envisager d'appliquer de manière plus souple les dispositions de leur cadre législatif national en vigueur sur les séjours brefs ou longs que des membres de la famille souhaitent faire dans les États membres pour s'occuper temporairement d'un migrant âgé dès lors que cette solution s'avère la plus appropriée.

2. Les migrants âgés devraient être informés sur la possibilité d'acquérir la nationalité d'un État membre, conformément à son droit interne, et accompagnés dans les démarches administratives. Dans ce cadre, il convient de tenir compte des dispositions de la Convention européenne sur la nationalité (STE 166) et en particulier celles relatives à la double nationalité.

3. La coopération internationale et le dialogue entre les pays d'accueil et d'origine devraient être développées afin de garantir le statut juridique des migrants âgés, faciliter leur mobilité entre les pays, assurer leur protection dans le cadre des régimes de sécurité sociale et leur accès aux services sociaux et aux soins de santé.

4. S'agissant des soins de santé, des pensions et autres régimes de sécurité sociale, des conventions bilatérales ou multilatérales de sécurité sociale devraient être conclues entre les pays d'accueil et d'origine, y compris les pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe, pour garantir le maintien des droits acquis et le paiement des prestations à l'étranger, conformément aux principes figurant notamment dans la Convention européenne sur la sécurité sociale (STE n° 78). En outre, ces dispositions devraient constituer la base pour adapter la législation ou les politiques à l'égard des migrants provenant de pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe.

5. Lorsque le paiement des prestations à l'étranger n'est pas prévu, les régimes de retraite devraient prévoir une possibilité pour les bénéficiaires qui décident de quitter le pays d'accueil de retirer la valeur des contributions qu'ils ont versées à ces régimes.

Migrants âgés vivant seuls

6. Des politiques et des pratiques devraient être mises en place pour limiter l'isolement social ou affectif des migrants âgés, par exemple en entretenant leur intégration sociale et en renforçant leurs liens avec leur famille, leurs réseaux personnels mais aussi en favorisant de nouveaux contacts avec la société.

7. Afin d'assurer l'efficacité des politiques, des recherches devraient être menées, pour mieux comprendre et neutraliser les facteurs particuliers pouvant entraîner ou renforcer l'isolement des migrants âgés.

Femmes migrantes âgées

8. Des mesures devraient être prises par les pouvoirs publics pour que les principes de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances soient effectivement appliqués aux femmes migrantes âgées, notamment les femmes isolées. Ces femmes devraient être aidées par les pouvoirs publics, les prestataires de services, publics ou privés, et, le cas échéant, par des associations, afin de bénéficier des mêmes possibilités que les hommes.

En outre, elles devraient avoir accès, sur un pied d'égalité, à toute assistance et soutien disponibles pour les personnes âgées, y compris les services destinés spécifiquement aux femmes âgées.

9. Les femmes migrantes âgées dont le statut de résidence reste lié au statut de leur conjoint devraient, en cas de divorce, de séparation ou de veuvage, avoir la possibilité de demander et d'obtenir éventuellement un permis de résidence à titre personnel.

Aide aux familles et aux autres personnes qui prennent soin de migrants âgés

10. Les autorités compétentes devraient encourager les familles à participer à la prise en charge de leurs parents migrants âgés.

11. Les familles immigrées qui prennent soin d'un proche âgé devraient bénéficier de soutien, particulièrement en ce qui concerne l'aide matérielle et psychologique et participer aux décisions pour répondre d'une façon optimale à ses besoins médicaux, financiers et émotionnels.

12. Le même niveau de soutien devrait être accordé aux autres personnes, tels que les amis de la famille et les voisins, qui prennent soin de migrants âgés.

Vieillesse active et migrants âgés en tant qu'acteurs du développement

13. Le dialogue entre les générations devrait être encouragé, favorisé et soutenu pour permettre aux jeunes d'apprécier et de tirer parti des connaissances, de l'expérience et des valeurs de leurs parents âgés.

14. Les migrants (hommes et femmes) qui ne sont plus économiquement actifs devraient être encouragés par les pouvoirs publics à participer et à contribuer volontairement aux activités de la collectivité afin de transmettre leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience à la société au sens large.

15. Les formes d'activités qui bénéficieraient en particulier de la participation et de la contribution des migrants et des migrantes âgés sont notamment celles qui concernent le soutien à l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, l'intégration des migrants récemment arrivés et les projets de co-développement dans les pays d'origine.

Organisation des services publics en faveur des migrants âgés

Accès

16. Tous les services publics et privés devraient être organisés de telle façon que les migrants âgés puissent accéder effectivement « aux prestations, aux équipements et aux services auxquels ils ont droit. Il convient en particulier de veiller à éliminer les obstacles potentiels, financiers, physiques et cognitifs.

17. Le cas échéant, des services de proximité, par exemple médicaux et sociaux, devront être créés ou développés dans leurs lieux de vie comprenant des populations importantes de migrants afin d'établir un contact direct avec les migrants âgés et d'aider leurs

familles et les associations de migrants qui s'en occupent.

18. Le personnel en charge du soin aux migrants âgés devrait posséder les compétences linguistiques et culturelles afin de pouvoir communiquer efficacement avec eux. Il devrait pouvoir, le cas échéant, faire appel à des interprètes professionnels ou à des membres d'associations de migrants compétents dans le domaine.

19. Les autorités responsables du développement des services publics et de la supervision des services privés pour les personnes âgées devraient veiller à ce que ceux-ci soient adaptés à la diversité culturelle de leur État ou leur région.

20. En outre, les personnes travaillant avec les migrants âgés devraient bénéficier de formations appropriées pour développer leurs compétences linguistiques et interculturelles et être sensibilisées aux besoins spécifiques des migrants âgés.

Information

21. Les migrants devraient disposer d'informations claires, précises et compréhensibles sur les droits aux prestations et les soins médicaux et infirmiers correspondant à leurs besoins.

22. Les États membres devraient encourager les services sociaux et médicaux afin d'éviter nommer des médiateurs culturels et linguistiques qui peuvent participer activement au dialogue avec les migrants âgés en assurant des échanges ciblés et appropriés d'informations afin d'éviter les risques de malentendus.

Coordination des services

23. Une coopération appropriée et efficace devrait être établie entre toutes les autorités publiques chargées de fournir des services au bénéfice des migrants âgés. On s'efforcera en particulier d'éliminer les obstacles structurels et fonctionnels qui peuvent empêcher une telle coopération entre les autorités sanitaires et les services sociaux.

24. Les autorités publiques et les services privés chargés de fournir des prestations au bénéfice des migrants âgés devraient être encouragés à faire tout leur possible pour coopérer pleinement avec les familles des migrants âgés et les associations de migrants, notamment celles qui les prennent en charge.

Rôle des associations dans le soutien aux migrants âgés

25. Le monde associatif, y compris les associations de migrants, a un rôle important à jouer dans le bien-être des migrants âgés, notamment dans la prévention des abus à leur égard et la réduction de

leur vulnérabilité. Pour développer leur contribution et leur expertise, elles devraient bénéficier du soutien et de l'aide financière des pouvoirs publics. Ce rôle peut consister notamment à mener les activités ci-après.

a. Faire pression pour modifier la législation et les politiques au niveau national et améliorer la fourniture des services au niveau local.

b. Agir en tant que défenseurs des migrants âgés, à titre individuel ou collectif, et en tant qu'intermédiaires entre ces personnes et les autorités publiques.

c. Évaluer la prestation des services au niveau local, notamment leur adéquation aux besoins identifiés des migrants âgés.

d. Dispenser des informations et une formation aux acteurs publics et privés chargés du bien-être des migrants âgés sur les besoins linguistiques et culturels des personnes dont ils ont la charge.

e. Fournir une assistance quotidienne et personnelle aux migrants âgés, accompagner ces derniers et les aider à s'adapter au processus de vieillissement.

f. Offrir des possibilités de se rencontrer et de socialiser avec d'autres personnes âgées.

Soins à apporter aux migrants âgés en fin de vie

26. Le personnel médical, les professionnels de l'aide sociale et d'autres personnes chargées du

bien-être des migrants âgés en fin de vie doivent être sensibilisés aux questions qui sont importantes pour ces personnes et à la manière de prendre en compte leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne la propriété, l'héritage, la famille, les services d'inhumation et les services funéraires. Il convient d'associer, si nécessaire, les associations de migrants et les médiateurs culturels qui sont bien placés pour apporter une aide, un soutien et des conseils supplémentaires dans ce contexte.

Question n° 179 de M. Ahmed El Khannouss du 8 décembre 2011 :

Les projets d'initiatives du Ministre dans sa compétence de l'action sociale.

Pourriez-vous me transmettre la liste des associations qui ont bénéficié de vos projets d'initiatives depuis le début de la législature, leurs descriptions ainsi que la durée du projet subventionné ?

Réponse :

Vous trouverez ci-joint la liste des associations qui ont bénéficié de subsides sur les budgets réservés aux initiatives depuis le début de la législature, leur description, ainsi que la durée du projet subventionné.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à ces actions, je vous en souhaite bonne lecture.

Liste des dossiers d'initiatives 2010

A.B.	Noms + adresses des associations		N° d'arrêtés	Période d'activité	Montants
2.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge				
1	Agence Alter – Rue Guillaume Tell, 57 – 1080 Bruxelles	publication « Échos du crédit et de l'endettement »	12010/632	du 01/01/10 au 31/12/10	8.500
2	Aiguillages – Rue Gustave Defnet, 45 – 1060 Bruxelles	Frais de fonctionnement	2010/531	du 01/01/10 au 31/12/10	9.000
3	AMA Association des maisons d'accueil – Rue Ghoudé, 49 à 1070 Bruxelles	Formations	2010/222+AM	du 01/04/10 au 31/03/11	3.000
4	Ambulatoire du Solbosch – Av. Adolphe Buyt' 110b à 1050 Bruxelles	Frais de personnel	2010/349	du 01/01/10 au 31/12/10	4.000
5	Amicale des pensionnés socialistes de MSJ – Rue des Quatre Vents, 10 1080 Bruxelles	Fonctionnement	2010/221	du 01/01/10 au 31/12/10	2.500
6	Article 27 – Rue de Lisbonne, 31 à 1060 Bruxelles	Billets de spectacles	2010/1340	du 01/01/10 au 31/12/10	6.200
7	Badje – Rue de Bosnie, 22 à 1060 Bruxelles	Publication du journal « Bruxelles en vacances »	2010/263	du 01/01/10 au 31/12/10	4.000
8	Belgian Lesbian and Gay Pride – Rue Marché au Charbon, 42 1000 Bruxelles	Réalisation de la Gay Pride	2010/213	du 01/01/10 au 30/06/10	3.100
9	Bruxelles Laïque – Av. de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles	Festival des libertés	2010/748	du 01/08/10 au 31/12/10	8.000
10	Bruxelles Ville Région en santé – Quai du Commerce, 7 à 1000 Bruxelles	Fonctionnement	2010/285	du 01/01/10 au 31/12/10	9.600
11	CDCS – Avenue Louise, 183 – 1050 Bruxelles	Bruxelles social en ligne	2010/1298	du 01/01/10 au 31/12/10	15.000
12	CEOS – Rue Brogniez, 41 – 1070 Bruxelles	Projet Arianet	2010/371	du 01/01/10 au 31/12/10	39.000
13	Centre national des équipes populaires – Chaussée de Haecht, 579 1030 Bruxelles	Journée sans crédit	2010/809	du 01/10/10 au 31/12/10	4.000
14	Centre régional du Libre Examen de Bruxelles – Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles	Programme d'action	2010/217	du 01/01/10 au 31/12/10	2.000
15	C.L.A.S.S. – Avenue de Stalingrad, 18-20 – 1000 Bruxelles	Fonctionnement + AM	2010/287/1353	du 01/01/10 au 31/12/10	10.100
17	Chèvrefeuille – Rue Lesbroussart, 104-106 à 1050 Bruxelles	Rémunération éducation plein temps	2010/705	du 01/01/10 au 31/12/10	32.000
18	CLAP éducation – Rue Wéry, 23/5 – 1050 Bruxelles	Samedis du cinéma	2010/485	du 01/01/10 au 31/12/10	10.500
19	Commission nationale pour les Droits de l'Enfant – Av. de la Porte de Hal, 5-8 – 1050 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1181	du 01/01/10 au 31/12/10	1.210
20	Compagnons Dépanneurs – Rue de la Glacière, 31 à 1060 Bruxelles	Fonctionnement	2010/681	du 01/01/10 au 31/12/10	4.700
21	Convivialités – Rue du Charroi 33-35 à 1190 Bruxelles	Projet « Vieillir et mourir en Belgique »	2010/879	du 01/01/10 au 31/12/10	6.000
22	CPVCF – Rue des Casernes, 29 – 1060 Bruxelles	Frais de fonctionnement	2010/808	du 01/01/10 au 31/12/10	5.000
23	CAS – Bd Baudouin, 18 – 1000 Bruxelles + AM (changement de période)	Enquête sur le fonctionnement des CCComunaux	2010/433	du 18/11/10 au 16/11/11	3.000
24	DUNE – Rue des Foulons, 47 – 1000 Bruxelles	Outils d'information	2010/484	du 01/01/10 au 31/12/10	11.000
25	Ex-aequo – Rue Locquenghien, 41 à 1000 Bruxelles	Frais de publication	2010/215	du 01/01/10 au 31/05/10	1.000

26	FCPF-FPS – Place Saint-Jean, 1-2 à 1000 Bruxelles	Fonctionnement site Love Attitude	2010/616	du 01/01/10 au 31/12/10	9.000
27	FCSS – Rue Gheude, 49 – 1070 Bruxelles	Traitement des données CASG	2010/1153	du 01/01/10 au 31/12/10	10.000
28	FCSS – Rue Gheude, 49 – 1070 Bruxelles	Concertation aide alimentaire	2010/1206	du 01/08/10 au 31/12/10	9.000
29	FCSS – Rue Gheude, 49 – 1070 Bruxelles	Colloque	2010/1432	du 01/11/10 au 31/10/11	6.000
30	FIS rallye – Bd Baudouin 18 – 1000 Bruxelles	Rallye	2010/272	du 01/06/10 au 31/10/10	3.100
31	FIS seniors – Bd Baudouin, 18 – 1000 Bruxelles	semaine des seniors	2010/218	du 01/09/10 au 31/12/10	2.600
32	FIS biodiversité – Bd Baudouin, 18 – 1000 Bruxelles	Biodiversité	2010/1343	du 01/12/10 au 31/10/10	1.270
33	Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté – Rue F. Bernier, 40 – 1060 Bruxelles	Frais de fonctionnement	2010/680	du 01/01/10 au 31/12/10	15.500
34	FSP – Rue des Moines, 17-19 – 1000 Bruxelles	Gala des seniors	2010/685	du 01/08/10 au 31/12/10	3.500
35	Garance – Rue Van Schoor, 48 – 1030 Bruxelles	Projet « Femmes 55+ actrices de leur sécurité	2010/463	du 01/01/10 au 31/12/10	2.000
36	Garance – Rue Van Schoor, 48 – 1030 Bruxelles	10ème anniversaire	2010/579	du 01/08/10 au 31/01/11	10.000
37	Groupe Santé Josaphat – Rue Royale, 70 à 1030 Bruxelles	Réalisation d'un film et d'un blog	2010/1431	du 01/11/10 au 30/06/11	6.000
38	Le Cairn – Chaussée de Neerstalle, 323a – 1190 Bruxelles	Rémunération + fonctionnement	2010/389	du 01/01/10 au 31/12/10	75.000
39	Ligue Alzheimer – Rue Montagne Saint-Walburge, 4b à 4000 Liège	Rémunération d'une psy	2010/721	du 01/01/10 au 31/12/10	25.000
40	Ligue Alzheimer – Rue Montagne Saint-Walburge, 4b à 4000 Liège	Alzheimer Café Day 2010	2010/864	du 01/06/10 au 31/10/10	2.000
41	Maison de la Famille de Saint-Josse – Rue de Liedekerke, 112 – 1210 Bruxelles AM	Rémunération + fonctionnement art thérapeutique	2010/1412/256	du 01/07/10 au 30/06/11	6.000
42	Maison Rue Verte – Rue Verte, 42 à 1210 Bruxelles	Entretien d'appartements de transit	2010/497	du 01/04/10 au 31/03/11	15.000
43	PEPS Evere – Av. H. Conscience 204 – 1060 Bruxelles	Chasse aux œufs de Pâques	2010/306	du 01/01/10 au 30/06/10	1.000
44	Plate-forme Prévention SIDA – Rue Jourdan, 151 à 1080 Bruxelles	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	2010/747	du 01/01/10 au 31/12/10	6.000
45	Plate-forme francophone du Volontariat – Bd de l'Abattoir, 28 à 1000 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1411	du 01/10/10 au 30/09/11	6.000
46	Pour la Solidarité – Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles	Conférence	2010/153	du 01/01/10 au 31/05/10	1.100
47	Pour la Solidarité – Rue Coenraets, 68 à 1060 Bruxelles + AM 2011/960	Midis de la solidarité	2010/442	du 01/12/10 au 31/10/11	1.000
48	PROMOFOR – Avenue de la Couronne, 25 à 1050 Bruxelles	Rémunération + fonctionnement	2010/578	du 01/01/10 au 31/12/10	32.500
49	Service laïque de Parrainage – Rue Blanche, 42 – 1060 Bruxelles	Activités + fonctionnement	2010/274	du 01/12/10 au 30/04/11	29.300
50	SMES-B – Rue Rempart des Moines, 78 – 1000 Bruxelles	Rémunération + fonctionnement	2010/228	du 01/01/10 au 31/12/10	28.000
51	SOS Inceste Belgique – Avenue Hansen Soulie, 76 à 1040 Bruxelles	Fonctionnement	2010/684	du 01/01/10 au 31/12/10	6.000
52	Turkish Lady – Rue Braemt, 112 à 1210 Bruxelles	Rémunération + fonctionnement	2010/1301	du 01/09/10 au 31/08/11	67.000

22.10.33.08	Subventions servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de la famille						
1	Infor-homes Bruxelles – Bd Anspach, 59 à 1000 Bruxelles	Fonctionnement	2010/749	du 01/01/10 au 31/12/10	12.000		
2	Centre d'appui – Médiations de dettes – Bd du Jubilé, 153-155 à 1080 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1291	du 01/08/10 au 31/01/11	18.000		
22.40.33.17	Subventions à organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge						
1	Bruxelles Laïque – Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles	Démarche d'évaluation qualitative	2010/1361	du 01/01/10 au 31/12/10	1.000		
2	Couleurs jeunes – Bd Maurice Herbet, 24 à 1070 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1319	du 01/11/10 au 31/10/11	6.000		
3	Centre régional du Libre Examen – Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles + AM 2011/1131	Rencontres citoyennes	2010/1362	du 01/12/10 au 31/10/11	2.500		
4	CPVCF – Rue des Casernes, 29 – 1060 Bruxelles	Inauguration des nouveaux locaux	2010/1130	du 01/06/10 au 31/10/10	1.048		
5	Croix-rouge de Belgique – Rue de Stalle, 98 à 1180 Bruxelles	Journée annuelle des volontaires	2010/1045	du 01/09/10 au 30/11/10	1.000		
6	Espaces Enfance (CEMO) – Rue du Danemark, 15-17 à 1060 Bruxelles	Frais de rémunération et de fonctionnement	2010/195	du 01/01/10 au 31/12/10	41.000		
7	FCPPF – Rue Emile de Béco, 109 à 1050 Bruxelles	Semaine du planning familial	2010/467	du 01/04/10 au 31/10/10	6.000		
8	FCPPF – Rue Emile de Béco, 109 à 1050 Bruxelles	Projet d'outilthèque	2010/801	du 01/05/10 au 30/11/10	4.600		
9	FLCPF – Rue de la Tulipe, 34 – 1050 Bruxelles	Colloque – droit à l'avortement	2010/199	du 01/01/10 au 30/04/10	1.900		
10	FLCPF – Rue de la Tulipe, 34 – 1050 Bruxelles	Pilules du lendemain	2010/384	du 01/01/10 au 31/12/10	12.500		
11	FLCPF – Rue de la Tulipe, 34 – 1050 Bruxelles	Double protection	2010/842	du 01/01/10 au 31/12/10	30.000		
12	FLCPF – Rue de la Tulipe, 34 – 1050 Bruxelles	Université d'hiver	2010/850	du 01/09/10 au 31/01/11	2.100		
13	Fondation Roi Baudouin – Rue Brederode, 21 à 1000 Bruxelles	Volontariat pour seniors	20101/306	du 01/02/10 au 30/11/11	50.000		
14	GACEHPA – Rue de la Tulipe, 34 à 1050 Bruxelles	Charges salariales	2010/1059	du 01/01/10 au 31/12/10	6.100		
15	La Ruelle – Rue St-Alphonse, 20 à 1210 Bruxelles	Personnel et fonctionnement	2010/1344	du 01/01/10 au 31/12/10	15.000		
16	Maison de la Famille de Saint-Gilles – Rue de Bosnie, 22 – 1060 Bruxelles	Fonctionnement	2010/723	du 01/01/10 au 31/12/10	20.000		
17	Maison de la Famille de Saint-Josse – Rue de Liedekerke, 112 – 1210 Bruxelles	Fonctionnement	2010/493	du 01/01/10 au 31/12/10	30.000		
18	Maison de l'Amérique latine – Rue du Collège, 27 – 1050 Bruxelles	Lutte contre la violence sur femmes hispanophones	2010/1380	du 01/01/10 au 31/12/10	6.000		
19	Maison médicale du Nord – Rue des Palais, 10 à 1030 Bruxelles	Rémunération et fonctionnement	2010/752	du 01/06/10 au 31/12/10	25.000		
20	Mission locale de Molenbeek-St-Jean – Bd Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1329	du 01/09/10 au 31/08/11	12.000		
21	PAZAPAZ – Rue Fr. Janssens, 5 à 1070 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1381	du 01/01/10 au 31/12/10	6.200		
22	Réseau Mariage et Migration – Rue Royale Ste-Marie, 70 à 1030 Bruxelles	Frais de personnel et fonctionnement	2010/1330	du 01/11/10 au 31/10/11	25.000		

23	SAJ – Autrement Bis – Chaussée de Waterloo, 41 à 1060 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1358	du 01/09/10 au 31/08/11	6.000
24	SAJ – CPVCF – Avenue des Casernes, 29 – 1040 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1358	du 01/09/10 au 31/08/11	6.000
25	SAJ – Service Laïque d'Aide aux Justiciables – Avenue Ducpétiaux, 148 à 1060 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1358	du 01/09/10 au 31/08/11	6.000
26	SAJ – SOS Viol – Rue de Bordeaux, 52a à 1060 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1358	du 01/09/10 au 31/08/11	6.000
27	Sophie@ – Bd Edmond Machtens, 107 à 1080 Bruxelles	Fonctionnement	2010/1382	du 01/05/10 au 30/04/11	6.200
28	SOS Viol – Rue de Bordeaux, 62a à 1060 Bruxelles	30 ^{ème} anniversaire	2010/1131	du 01/09/10 au 31/12/10	2.500
29	Tels Quels – Rue Marché au Charbon, 81 à 1000 Bruxelles	30 ^{ème} année d'existence	2010/1332	du 01/12/10 au 30/11/11	10.000
30	Université de Mons – Place du Parc, 18 – 7000 Mons	Étude sur les espaces rencontres	2010/921	du 01/07/10 au 31/12/10	3.000
22.10.53.01					
1	Subventions pour l'information en matière d'action sociale				
	Centre d'appui – Médiations de dettes – Bd du Jubilé, 153-155 à 1080 Bruxelles	Matériel informatique + formations	2010/958/1292	du 01/08/10 au 31/07/11	81.240
2	Service Laïque de Parrainage – Rue Blanche, 42 à 1060-Bruxelles	Renouvellement parc informatique	2010/1205	du 01/12/10 au 30/04/11	6.000
3	Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté – Rue F. Bernier, 40 – 1060 Bruxelles	Réalisation de son site internet	2010/930	du 01/12/10 au 31/10/11	6.100
4	Ligue Braille – Rue d'Angleterre, 57 à 1060 Bruxelles	Achat de lecteurs CD didactiques	2010/1229	du 01/10/10 au 30/09/11	7.200
5	1 toit 2 âges – Rue Snessens, 6 – 1040 Bruxelles	Équipement informatique	2010/1363	du 01/12/10 au 30/04/11	2.000

Question n° 180 de Mme Mahinur Ozdemir du 9 décembre 2011 :

Les services de médiation de dettes.

Le samedi 26 novembre dernier, c'était la journée sans crédit : une journée pour prendre conscience de l'ampleur du surendettement en Belgique.

D'ici peu de temps, nous recevrons le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté pour l'année 2011 et je crains qu'au regard de la situation économique globale, le surendettement ne soit toujours, si pas davantage, solidement ancré dans le paysage de la pauvreté bruxelloise.

En Wallonie, les chiffres sont alarmants. Ils sont 412.185 nouveaux contrats d'ouverture de crédit à avoir été signés en octobre 2011. C'est cinq fois plus que la moyenne mensuelle des douze mois précédents (il y a eu 1.300.000 ouvertures de crédit en 2011). Ce sont les crédits hypothécaires qui figurent en tête des contrats défaillants : la progression par rapport à mars 2008 de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est de 27,7 %. Cet arriéré est en moyenne de 8.040 € mais il est de 20.000 € pour l'emprunt hypothécaire.

La Région wallonne possède un dispositif important en matière de prévention et d'accompagnement du surendettement : avec 218 centres de médiation de dettes qui offrent une aide spécialisée, cinq centres de références qui ont davantage un rôle d'appui juridique et enfin l'Observatoire du Crédit et de l'endettement à Charleroi.

Le 29 avril dernier, je vous interrogeais sur les possibilités de financements du Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale qui a pour mission principale de soutenir l'action des services de médiation du secteur public (créés par les CPAS notamment) et du secteur associatif.

Vous m'aviez alors répondu que vous aviez soutenu le secteur via un projet d'informatisation puisqu'un logiciel a été acquis et a permis un gain de temps pour les travailleurs de ces services.

Si je me réjouis de cette initiative, j'estime également qu'au regard du renforcement des 37 emplois supplémentaires dans les services de médiation en Région wallonne, cela reste faible, même si la Cocof n'est pas seule à en avoir la compétence.

Monsieur le Ministre, d'autres types de soutien aux services de médiation de dette sont-ils prévus à courte ou moyenne échéance ?

En outre, la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française prévoit « des campagnes de sensibilisation et de prévention du surendettement, notamment par rapport à la

problématique du crédit facile et de ses risques ainsi qu'à la gestion d'un budget ».

Pourriez-vous me dire si ces campagnes de sensibilisation et de prévention sont déjà en cours ? Quelles sont-elles ?

La plate-forme de la Journée sans crédit veut lancer un projet de vidéo dans le cadre de « la sensibilisation du grand public aux dangers du crédit facile et aux risques de surendettement liés aux dettes de la vie courante.

Ce projet est-il soutenu par la Cocof ? Si ce n'est pas le cas, n'y a-t-il pas là lieu de créer des synergies ?

Réponse :

Les services de médiation de dettes ne sont en effet pas subventionnés. Toutefois, nous avons renforcé le secteur via diverses actions.

La première action, qui est d'ailleurs récurrente, concerne le financement du Centre d'appui de la médiation de dettes, à hauteur de 18.000 €.

Je soutiens son action de coordination des services de médiation de dettes sur Bruxelles.

Ainsi le centre a pour mission :

- l'organisation des formations de base;
- l'organisation de formations continues;
- le soutien de l'action des médiateurs de dettes;
- l'organisation des supervisions techniques;
- la collaboration avec des services ayant l'expérience de terrain;
- la création d'un lieu d'échanges;
- la fédération de l'action des services de médiation;
- la prévention du surendettement.

Le Centre d'appui est également financé par la Commission communautaire commune.

En 2010, j'ai aussi octroyé un budget d'un peu moins de 80.000 € pour l'informatisation du secteur. Cette action a porté ses fruits cette année, car elle a permis l'acquisition d'un logiciel informatique spécifique au traitement de dossier de médiation de dettes. Cet outil a considérablement aidé à améliorer les conditions de gestion du travail. Il s'agit du logiciel « Médius » qui est d'ailleurs également utilisé par les autres services de médiation dettes en Région bruxelloise. Il est prévu une dernière phase

au projet d'informatisation, pour pouvoir effectuer un recueil de données standardisé commun aux services agréés en Cocof et Cocom (22.10.33.08).

En termes de prévention, nous pouvons épingler 3 actions spécifiques :

- la première concerne le subside octroyé aux « équipes populaires » pour l'organisation de la « Journée sans crédit »,
- la seconde concerne le soutien à la création du projet d'expo-action du CAFA appelé « Dernier rappel avant poursuites »,
- la dernière concerne la création d'outils de prévention à destination de publics spécifiques.

Ainsi, je soutiens de manière récurrente (4.000 €) depuis quelques années, la « Journée sans crédit » qui a lieu le 26 novembre. L'objectif de cette journée est de sensibiliser l'opinion publique, et en particulier les milieux les plus précaires, aux risques liés à certaines pratiques de consommation (dont le crédit). Cette action a également pour objectif de donner des solutions possibles face au surendettement. En effet, cette année, le médium utilisé est la vidéo. Le projet a pour objectif la récolte de témoignages comme outils de sensibilisation, à travers la réalisation d'un film et d'un « vidéo-maton » installé sur l'espace public dans les principales villes du pays.

Le deuxième projet est un projet spécifique qui concerne l'expo-action intitulée « Dernier rappel avant poursuites ». Cette expo-action s'articule autour d'un parcours d'1h30 à travers lequel le visiteur est amené à rencontrer le quotidien d'une personne touchée par le surendettement. Durant ce parcours, le visiteur reçoit un rôle à jouer avec un profil socio-économique type. Dans un deuxième espace, il est confronté à une série d'événements qui ont un impact sur la gestion de son budget. Dans le troisième temps, il est soumis à la spirale du surendettement via les comédiens (huissier, banquier, services sociaux, ...). À l'issue de ce parcours, un débat dans un espace de détente est organisé et le visiteur reçoit un kit pédagogique.

Le dernier projet de prévention, consiste en la création d'outils pédagogiques à destination de 3 publics cibles, à savoir, un public à risque, un public en situation d'endettement et un public plus généraliste. Il y a une réelle volonté d'adapter le discours en fonction de la réalité des vécus et ce, afin de pouvoir diffuser plus largement ces informations aussi bien dans les services généralistes tel que les CASG, les CPF, les maisons d'accueil, ... que dans les services agréés de médiation de dettes. Cette action vise pour partie à la prévention primaire. Pour ce projet, nous avons octroyé un montant de 15.000 € au Centre d'appui de la médiation de dettes.

Vous constaterez aussi que l'organisation de la « Journée sans crédit » est partiellement financée par la Commission communautaire française. Je suis d'ailleurs conscient quant à la nécessité de rester vigilant face à cette problématique et donc d'organiser régulièrement des campagnes d'actions spécifiques.

Sur ce dossier, il est également primordial d'utiliser et de mutualiser les ressources. Sachez dès lors que dans le cadre de la Conférence interministérielle d'intégration dans la société, organisée par le Secrétaire d'État fédéral en charge de la lutte contre la pauvreté, nous sommes associés au groupe de travail « surendettement ». Je veillerai donc à continuer notre travail de prévention du surendettement, et ce lorsque nous le pourrions en concertation.

Question n° 183 de M. Arnaud Pinxteren du 23 décembre 2011 :

Les formations organisées par Bruxelles-Formation.

Dans le cadre des formations organisées par Bruxelles-Formation en 2010 et 2011, pourriez-vous me donner des informations suivantes ?

1. La liste des formations organisées ?
2. Le nombre de demandes d'inscription qu'il y a eu pour chacune de ces formations ?
3. Le nombre d'inscriptions effectives à ces différentes formations ?
4. Le nombre de stagiaires, par formation, ayant suivi le cycle complet de formation ?

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer sur quelles bases a été définie l'offre de formations de Bruxelles-Formation pour l'année 2012 ?

Réponse :

En réponse à vos questions, je vous prie de trouver en annexe les tableaux récapitulatifs reprenant la liste des formations de Bruxelles-Formation actives en 2010 et 2011 par pôle de formation ainsi que pour chacune de ces formations, le nombre de demandes d'inscription, le nombre d'entrées effectives et le nombre de personnes ayant mené leur formation à terme.

Pour l'année 2012, la majorité de l'offre de formation de Bruxelles-Formation a été définie lors de l'élaboration du projet de budget 2012, au mois de juin 2011, sur la base des plans d'actions des pôles de formation, et soumise à l'approbation du Comité de gestion de l'Institut.

L'offre de formation concernant le partenariat ISP est quant à elle définie en réponse à un appel à projets conjoint Bruxelles-Formation – Actiris annuel, sur la base de priorités communes, et dont les résultats sont eux aussi soumis à la décision et à l'approbation du Comité de gestion.

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Tremplin

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Agent d'aide à domicile	1		
Aide magasinier-cariste	63		
CAO pour modéliste	12		
Carreleur	32		
Chef de partie	16	12	12
Coffreur	13		
Commis de cuisine	13	11	9
Commis de cuisine – Renforcement	23	14	14
Commis de salle	60	39	38
Commis de salle – Renforcement	11	8	8
Conducteur poids lourds	39		
Couvreur	20		
Électricien du bâtiment	30		
Électromécanique	71		
Employé administratif	398		
Formation base calcul intensif	158	116	107
Formation de base	687	345	279
Formation de base CE2D professionnel	2		
Formation de base français/calcul/NI	189	164	152
Formation de base français/NI	38	27	25
Formation de base initiation PC	348	197	195
Formation de base suite office	102	51	47
Gardien de la paix	166	47	46
Gros œuvre	1		
Maçon	41		
Mécanicien automobile	45		
Mécanicien automobile (perfectionnement)	9		
Modéliste polyvalent	19		
Monteur en chauffage central	33		
Nettoyeur industriel	64		
Peintre	38		
Plafonneur	23		
Plombier	15		
Préparation CE2D professionnel services	1		
Réceptionniste en hôtel	51	14	14
Soudeur	89		
Technicien en comptabilité et TVA	27	14	10
Tronc commun comptabilité	202		
Tuyauteur industriel	38		
Total des demandes	3.188		
Total des demandes a destination de BF	1.889	1.059	956

Tremplin

% d'entrées par rapport aux demandes	56
% formations non interrompues par rapport aux entrées	90

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Tremplin

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Agent de sécurité/gardiennage	29	29	29
CAO pour modéliste	4		
Carreleur	3		
Chef de partie	21	11	11
Coffreur	15		
Commis de cuisine	13	13	12
Commis de cuisine – renforcement	30	14	13
Commis de salle	60	33	32
Commis de salle – renforcement	21	8	8
Couvreur	28		
Électricien du bâtiment	1		
Électromécanique	17		
Employé administratif	354		
Femme/valet de chambre	27	10	8
Formation base calcul intensif	138	101	91
Formation base néerlandais	1		
Formation de base	816	393	340
Formation de base CE2D professionnel	1		
Formation de base français/calcul/NI	244	193	169
Formation de base français/NI	31	34	33
Formation de base initiation PC	350	194	190
Formation de base suite office	61	40	38
Gardien de la paix	170	15	13
Initiation au logiciel OPERA/FIDELIO	14	12	12
Installateur électricien résidentiel	29		
Maçon	85		
Mécanicien automobile	2		
Modéliste polyvalent	37		
Monteur en chauffage central	30		
Nettoyeur industriel	48		
Nettoyeur professionnel en entreprise	64		
Peintre	87		
Plafonneur	50		
Plombier	20		
Préfo coffreur	10		
Prép. BSSA et certif. AED/surveillant PI	18	7	7
Réceptionniste en hôtel	36	14	14
Serveur	11	7	7
Soudeur	90		
Technicien en comptabilité et TVA	51	19	15
Tronc commun comptabilité	267		
Tuyauteur industriel	5		
Vendeur-réassortisseur	37	14	10
Total des demandes	3.467		
Total des demandes a destination de BF	2.185	1.161	1.052

Tremplin

% d'entrées par rapport aux demandes	53,1
% formations non interrompues par rapport aux entrées	90,6

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Construction

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Assistant chef de chantier	29	9	7
Assistant chef de chantier FPI	1	1	1
Assistant chef d'équipe	62	49	48
Assistant métreur-déviseur	1	1	1
Assistant métreur-déviseur	40	11	4
Base lecture de plan	29	28	28
Carreleur	54	45	36
Coffreur	25	24	23
Couvreur	22	15	15
Électricien du bâtiment	13	13	13
Initiation à la rénovation	15	15	15
Inspecteur en nettoyage	38	12	11
Isolation thermique en rénovation du bat.	58	46	46
Jury d'examen construction ouvrier 01	11	9	9
Maçon	87	70	56
Nettoyeur industriel	230	195	185
Nettoyeur professionnel en entreprise	2	2	2
Ouvrier de voirie	17	5	5
Peintre	43	38	34
Plafonneur	33	27	21
Plombier	18	15	14
Poseur de panneaux photovoltaïques	77	68	67
Poseur panneaux photovoltaïques	8	8	8
Préfo coffreur	17	11	10
Préfo installateur sanitaire	26	22	22
Préformation chauffage central	21	19	18
Réglage de brûleurs	15	14	11
Sécurité de base – VCA	185	162	161
Testing maçon	39	39	39
Traceurs	12	12	12
Validation carreleur UC1	8	7	7
Validation carreleur UC3	5	4	4
Validation carreleur UC4	8	7	7
Validation électricien résidentiel UC1	3	3	3
Validation installateur sanitaire UC1	18	13	13
Validation installateur sanitaire UC2	5	4	4
Validation maçon UC1	23	16	16
Validation maçon UC3	2	2	2
Total	1.300	1.041	976
% d'entrées par rapport aux demandes	80		
% formations non interrompues par rapport aux entrées	94		

Attention : formations non Interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Construction

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Assistant chef de chantier	40	9	9
Assistant chef d'équipe	80	78	77
Assistant métreur-déviseur	27	10	9
Base lecture de plan	20	17	17
Carreleur	26	23	21
Coffreur	41	39	39
Couvreur	51	40	33
Électricien du bâtiment	12		
Initiation à l'éco-construction	60	56	50
Inspecteur en nettoyage	46	12	12
Installateur électricien résidentiel	19	12	8
Installateur sanitaire	24	12	11
Isolation thermique en rénovation du bat.	20	18	14
Maçon	55	37	31
Monteur en chauffage central	15	13	12
Nettoyeur de vitres	1	1	
Nettoyeur industriel	130	112	112
Nettoyeur professionnel en entreprise	148	111	108
Ouvrier de voirie	25	7	5
Peintre	36	25	21
Plafonneur	18	10	9
Plombier	7	3	3
Poseur de panneaux photovoltaïques	45	37	35
Poseur panneaux photovoltaïques	6	6	6
Préfo coffreur	18	14	12
Préfo installateur sanitaire	12	11	11
Préformation carreleur	20	18	17
Préformation chauffage central	1		
Réglage de brûleurs	11	11	11
Rénovation du bâtiment	37	28	27
Sécurité de base – VCA	189	145	138
Technicien en construction et travaux PU	44	12	12
Testing coffreur ferrailleur	32	31	31
Testing couvreur	11	11	9
Testing maçon	32	31	31
Testing plafonneur	98	95	94
Validation carreleur UC1	10	9	9
Validation carreleur UC2	2	2	2
Validation carreleur UC4	10	7	7
Validation électricien résidentiel UC1	12	11	11
Validation installateur sanitaire UC1	10	10	10
Validation Maçon UC1	7	7	7
Validation Maçon UC2	9	5	5
Validation Maçon UC3	1	1	1
Total	1.518	1.147	1.087

% d'entrées par rapport aux demandes 75,6

% formations non interrompues par rapport aux entrées 94,8

Attention formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Industrie

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Agent de maintenance HVAC	18	16	11
Agent de maintenance industrielle	22	21	17
CAO Pour modéliste	9	3	3
CAO pour modéliste FPI (E)	1		
Conseiller en vente dans le secteur du B	13	2	1
Dessin assiste par ordinateur pour styli	6	4	4
Électricien du bâtiment	32	26	26
Électromécanique	87	63	56
Électromécanique pour électricien	15	15	7
Mécanicien automobile	15	7	2
Mécanicien automobile (perfectionnement)	26	24	24
Mécanicien automobile (validation des com.)	5	3	3
Modéliste en confection	1	1	1
Modéliste polyvalent	11	10	8
Nettoyeur industriel	299	299	299
Préformation électricité	46	37	34
Préformation métal	78	60	49
Soudeur	27	26	13
Soudure	4	4	4
Soudure/tolerie pour soudeur	1	1	1
Technicus ascenseur	16	16	14
Tuyauteur industriel	12	12	10
Total	744	650	587

% d'entrées par rapport aux demandes

87,4

% formations non interrompues par rapport aux entrées

90,3

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Industrie

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Agent de maintenance HVAC	26	24	23
Agent de maintenance industrielle	18	18	16
CAO pour modéliste	5	3	3
Conseiller en vente dans le secteur du B	62	21	19
Dessin assiste par ordinateur pour Styli	17	4	4
Électromécanicien de maintenance/remise	19	13	13
Électromécanique	89	69	59
Initiation au nettoyage a domicile	327	327	327
Mécanicien automobile	34	14	8
Mécanicien automobile (validation des com.	19	14	14
Modéliste polyvalent	17	8	8
Nettoyeur industriel	87	87	87
Opérateur entretiens automobiles service	25	11	9
Préformation métal	55	42	35
Soudeur	46	43	35
Soudure	1	1	1
Technicien ascenseur	18		
Tuyauteur industriel	9	8	7
Usineur à commande numérique	5	5	3
Total	879	712	671

% d'entrées par rapport aux demandes

81,0

% formations non interrompues par rapport aux entrées

94,2

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Logistique

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
ADR	244	105	149
Aide magasinier/cariste	3	3	3
Aide magasinier/cariste	839	70	63
Chauffeur bus-car	18		
Chauffeur bus-car – pratique	29	27	26
Chauffeur bus-car – théorie	17	16	16
Chauffeur élévateur à fourche	102	89	87
Chauffeur taxi	99	40	37
Conducteur poids lourds	609		
Conducteur poids lourds – Pratique c	64	62	55
Conducteur poids lourds – Théorie	74	68	67
Conducteur poids lourds – Pratique CE	37	35	29
Essai professionnel – Chauffeur poids lourds	119	105	104
Stage d'acculturation bus/car	34	7	7
Stage d'acculturation poids lourds	6	4	4
Total	2.294	676	647

% d'entrées par rapport aux demandes 29

% formations non interrompues par rapport aux entrées 98

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Logistique

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
ADR	245	125	125
Aide magasinier/cariste	4	4	4
Aide magasinier/cariste	596	40	37
Cariste/clarkiste/conduct. élévat. à fourc.	4	4	4
Chauffeur bus-car	326		
Chauffeur bus-car – pratique	27	27	26
Chauffeur bus-car – théorie	45	36	36
Chauffeur élévateur à fourche	130	88	86
Chauffeur taxi	68	26	26
Conducteur poids lourds	562		
Conducteur poids lourds – pratique C	70	68	61
Conducteur poids lourds – théorie	75	68	66
Conducteur poids lourds – pratique CE	46	43	42
Essai professionnel – chauffeur poids lourds	120	114	113
Magasinier	24	5	5
Magasinier – UC1	1	1	1
Magasinier-cariste	10	10	7
Stage d'acculturation bus/car	59	42	42
Stage d'acculturation poids lourds	9	4	4
Testing chauffeur bus-car	38	36	36
Testing chauffeur poids lourds	2	2	2
Total	2.461	743	723

% d'entrées par rapport aux demandes 30

% formations non interrompues par rapport aux entrées 97

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Bureau et Services

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Aide-comptable/assistant comptable	14	1	12
Comptabilité de base pour employés	12	11	9
Employé administratif	154	144	129
Employé comptable/agent en comptabilité	17	16	15
Employé en assurance et courtage PCP	3	2	2
Opérat. call center/télé-opérat./agent ca	289	99	74
Participer à la gestion administ. du pers.	45	20	20
Secrétaire	44	43	40
Télé-opérateur call center	1		
Tronc. commun comptabilité	76	58	45
Validation aide-comptable UC1	14	14	14
Validation aide-comptable UC2	4	3	3
Validation aide-comptable UC3	4	3	3
Validation aide-comptable UC4	4	2	2
Validation call center téléopérateur EP	2	2	2
Total	683	431	370

% d'entrées par rapport aux demandes

63

% formations non interrompues par rapport aux

86

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Bureau et Service

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Agent en comptabilité	1		
Aide-comptable/assistant comptable	20	18	18
Comptabilité de base pour employés	35	22	22
Employé administratif	139	128	120
Employé administratif des services comme	17	14	14
Employé comptable/agent en comptabilité	17	17	17
Operat. call center/télé-opérat./agent CA	252	71	61
Participer à la gestion administ. du pers.	46	18	17
Secrétaire	73	69	65
Tronc. commun comptabilité	47	35	26
Validation aide-comptable UC1	8	7	7
Validation aide-comptable UC2	7	4	4
Validation aide-comptable UC3	6	4	4
Validation aide-comptable UC4	8	4	4
Validation call center téléopérateur EP	2	2	2
Total	678	413	381

% d'entrées par rapport aux demandes

60,9

% formations non interrompues par rapport aux entrées

92,3

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Management & Multimédia TIC

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Account manager	74	23	18
Acheteur international	2		
Administrateur Linux	26		
Administrateur MS certifié	147	12	12
Administrateur réseaux	1		
Administrateur réseaux	99	12	12
Adobe Illustrator	80	10	10
Assistant import/export	53	7	6
Bases de données relat. & interface web	11	8	8
Brussels Young Exporters Program	61	15	11
Business process management	1		
Chaîne graphique	52	17	16
Chaîne graphique	29	12	12
Communication et attitude commerciale	101	31	31
Conducteur presse offset multicouleurs	6	5	4
Confort et bilan thermique dans le bâtiment	6	6	6
Conseiller technico-commercial	38	11	9
Consultant junior SAP	91	12	12
Coordination projets en dév. durable	4		
DAO Solidworks	49	16	20
DAO Solidworks	41	21	14
DAO/AUTOCAD	88	24	24
DAO/AUTOCAD	52	25	22
Dessinateur d'étude spécialisé en électr.	39	12	11
Dessinateur étude HVAC sanitaire	56	16	14
Dessinateur technique	13	9	5
Développement application J2EE – Envir. open SO	62	12	11
Développeur net	59	12	12
Gestion de projet	1	1	
Gestion de projet (projectmanager)	211	24	23
Gestion des ressources humaines	93	15	15
Gestion du non-marchand	2	2	2
Gestion du personnel payroll	129	14	14
Gestion financière	142	20	20
Gestion hospitalière et maison de retraite	44	16	15
Gestion production-logistique-qualité	93	12	10
Gestionnaire de projets en construction	40	11	9
Gestionnaire du personnel et du payroll	77	13	12
Gestionnaire PC réseaux	102	11	9
Illustrator	1		
Imprimeur offset	1	1	1
Infographie	40	1	1
Intervention pour école (CEPEGRA)	3	2	2
Macromedia flash	12	9	9
Management-gestion pratique de l'entrepr.	164	35	30
Marketing et gestion de l'événement	85	18	18
Montage vidéo numérique	12	10	10
NTIC (générique)	187		
Photo numérique	46	35	35
Piloter, concevoir et animer des formation	1	1	1
Pratique compt. et fisc./resp./compta. génér.	165	32	28
Préformation imprimeur offset	9	9	7
Préformation imprimeur offset	13	6	6
Publier des pages web	37	25	25
Secrétaire de direction/assistante de direction	67	13	11
Selfleadership-prg. dével. person.	153	53	52
Solidworks pour dessinateur technique	1	1	1
Technicien en sécurité informatique	1		
Webdesigner	4	3	3
Webdéveloppeur	1		
Webdéveloppeur	103	13	12
Total	3.383	734	681
% d'entrées par rapport aux demandes	22		
% formations non interrompues par rapport aux entrées	93		

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Management & Multimédia TIC

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Account manager	66	12	12
Administrateur MS certifié	100	12	12
Adobe Illustrator	72		
Architecte	2	2	2
Assistant import/export	152	38	36
Assistant manager	64	11	11
Bases de données relat. & interface web	25	11	11
Brussels Young Exporters Program	70	15	14
Chaîne graphique	13		
Communication et attitude commerciale	94	28	28
Conducteur offset multicouleurs	1	1	1
Conducteur presse offset multicouleurs	8	4	4
Confort et bilan thermique dans le bâtiment	44	20	18
Conseiller technico-commercial	31	12	10
Consultant junior SAP	88	13	12
Coordination projets en dév. durable	1		
DAO Solidworks	89	46	41
DAO/AUTOCAD	102	45	44
Dessinateur d'étude spécialisé en élect.	32	12	10
Dessinateur d'étude en HVAC	55	20	19
Dessinateur étude HVAC sanitaire	6		
Dessinateur technique	1	1	1
Dessinateur d'étude spécialisé en élect.	1	1	1
Développement application J2EE – Envir. open SO	57	12	9
Développeur d'application-spécialisation	36	12	12
Développeur en technologie.net	3	3	3
Développeur net	70	14	14
Gestion de projet (projectmanager)	204	36	35
Gestion des ressources humaines	56	13	12
Gestion financière	194	36	32
Gestion hospitalière et maison de retraite	50	12	12
Gestion production-logistique-qualité	54	11	11
Gestionnaire de projet	1		
Gestionnaire de projets en construction	10		
Gestionnaire du personnel et du payroll	287	27	26
Gestionnaire PC réseaux	175	27	26
Illustrator	11	10	10
Infographie	61	23	22
Intervention pour école (CEPEGRA)	4	4	4
Macromedia flash	2		
Macromedia flash	21	12	10
Management communic. et journalisme d'entretien	38		
Management-gestion pratique de l'entreprise	114	31	30
Marketing et gestion de l'événement	79	14	14
Montage vidéo numérique	16	9	9
NTIC (générique)	218		
Photo numérique	39	30	29
Pratique compt. et fisc./resp./compta. génér.	93	33	30
Préformation imprimeur offset	7	7	6
Publier des pages web	1		
Publier des pages web	54	30	29
Selfleadership-prg. dével. person.	219	52	52
Selfleadership-prg. dével. person.	8		
Validation technicien PC Réseaux UC2	6	4	4
Webdesigner	94	14	14
Webdéveloppeur	76	17	15
Total	3.475	797	757
% d'entrées par rapport aux demandes	23		
% formations non interrompues par rapport aux entrées	95		

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2010 – Bruxelles Formation Langues

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Allemand	35	16	15
Anglais	847	501	418
Espagnol	64	2	25
Formation de base	27		
Français	510	268	229
Français langue étrangère	2		
Néerlandais	1.111	670	570
Total	2.596	1.482	1.257

% d'entrées par rapport aux demandes

57

% formations non interrompues par rapport aux

85

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Demandes de formation formulées en 2011 – Bruxelles Formation Bureau et Service

Produit	Nombre de demandes de formation	Nombre d'entrées en formation	Nombre de formations non interrompues
Allemand	40	17	14
Anglais	1.169	638	518
Espagnol	72	33	26
Immersion linguistique en entreprise – français	3	2	2
Immersion linguistique en entreprise – néerlandais	11	10	9
Italien	2		
Néerlandais	1.900	956	819
Total	4.553	2.294	1.904

% d'entrées par rapport aux demandes

50,4

% formations non interrompues par rapport aux entrées

83,0

Attention : formations non interrompues = sorties, fins d'étape et mises à l'emploi + les quelques formations et stages toujours en cours.

Question n° 189 de Mme Françoise Schepmans du 14 janvier 2012 :

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet.

Les stages constituent une opportunité très intéressante pour les personnes qui souhaitent gagner de l'expérience professionnelle mais aussi découvrir des univers de travail avant de faire opérer des choix pour la suite de leur carrière. À l'instar des entreprises du secteur privé, les institutions publiques et les cabinets ministériels sont également des lieux où nos concitoyens peuvent postuler et être recrutés comme stagiaires.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des informations suivantes :

- Avez-vous recruté des stagiaires au sein de votre cabinet lors des années 2009, 2010 et 2011 ? Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées, leur statut administratif (par exemple étudiant, demandeur d'emploi, en situation de congé politique, pause carrière, etc.), la nature des fonctions occupées ainsi que la durée de leur emploi ?
- Pourriez-vous compléter vos réponses en communiquant pour chacune desdites années le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, à l'issue de leur période de stage ?
- Enfin, pouvez-vous me dire si votre cabinet a noué des partenariats avec certains établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour la mise en œuvre desdits stages ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la liste ?

Réponse :

Amené à vous répondre récemment à une question similaire au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, je vous confirme que depuis 2009, pour l'ensemble de mes compétences, mon cabinet a engagé trois personnes qui ont accompli un stage professionnel au sein de nos locaux. Il s'agit de demande spontanée de stage, non rémunéré et organisé dans le cadre de leurs études.

Ces trois personnes âgées d'une vingtaine d'années, n'ont pas bénéficié à la suite de leur stage d'un engagement au cabinet.

Les tâches qui leur étaient dévolues sont principalement du travail de bureau, de secrétariat et de gestion informatique du courrier et il n'existe pas de conventions entre le cabinet et des centres d'enseignement supérieur pour l'organisation de ces stages.

